

N° 2

# CONSEIL MUNICIPAL

## RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 25 Mars 1946

### Conseil Municipal :

#### SÉANCE.

Président : M. Denis Cordonnier .....	137
Secrétaire : M <sup>lle</sup> Liégeois .....	137

#### DÉLÉGATION.

Statistique agricole. Commission communale .....	156
--	-----

#### VŒUX.

Rétablissement de la liberté commerciale .....	141
Vieux travailleurs et secourus du Bureau de Bienfaisance. Tarif réduit pour l'achat de tabac ou de poudre de tabac ....	169

#### SUBVENTIONS.

Section de Lille de l'Union nationale des Vieux travailleurs de France pour participation à des congrès ayant lieu à Paris .....	155
Comité d'entr'aide aux hospitalisés lillois .....	156

HOMMAGE.

A la mémoire de Largo Caballero .....	168
Résolution en faveur des Républicains Espagnols .....	169

**Contentieux :**

AUTORISATION D'ESTER.

Contre MM. Leroy, Room-Valembos, M <sup>mes</sup> Derouge et V <sup>ve</sup> Grouzet .....	170
---	-----

TRANSACTIONS.

Appareils d'éclairage électrique accidentés. Admission en recette .....	165
--	-----

**Dons et Legs :**

LEGS.

V <sup>ve</sup> Bon. Règlement d'intérêts. Admission en recette. Crédit d'emploi .....	149
---	-----

**Administrations Diverses :**

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Bureau des Postes, Télégraphes et Téléphones de Lille-Fives. Exercices 1945-1946. Relèvement du taux de la rede- vance à compter du 1 <sup>er</sup> Octobre 1945. Prolongation des heures d'ouverture .....	146
--	-----

**Bâtiments Communaux :**

GÉNÉRALITÉS.

Vente de vieux métaux. Admission en recette .....	161
---	-----

ENTREPRENEURS.

Matériaux livrés en 1940 par l'entreprise Vansteenberghé. Demande de révision des prix de règlement .....	167
--	-----

INSTITUT DENIS DIDEROT.

Programme des grands Travaux. 4 <sup>e</sup> lot. Carrelage et revête- ments. Réception définitive. Décomptes définitifs ....	168
--	-----

EGLISE DU SACRÉ-CŒUR.

Réparations de couverture et de vitrerie au compte de dommages de guerre. Autres travaux à frais communs. Participation du culte. Admission en recette .....	166
--	-----

**Immeubles :**

ACQUISITION D'IMMEUBLE.

223, rue de Paris. Consorts Libert. Réalisation du plan d'assainissement du quartier St-Sauveur .....	162
---	-----

DOMMAGES DE GUERRE.

23 à 29 bis rue Bernard Palissy acquis par la Ville en 1922. Trop-perçu au titre indemnité de dommages de guerre 1914-1918. Reversement. Crédit .....	149
---	-----

EXPROPRIATIONS.

Immeubles 75 à 85 et 90 à 96 rue Pierre Legrand et 1, rue du Long Pot. Réalisation des nouveaux alignements prévus au carrefour des rues Pierre Legrand, du Prieuré et du Long-Pot .....	163
--	-----

**Voies ferrées - Tramways :**

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE LILLE ET DE SA BANLIEUE.

Relèvement des tarifs .....	137
-----------------------------	-----

**Voirie :**

TROTTOIRS.

Reconstruction de trottoirs 4 <sup>e</sup> trimestre 1945. Participation des propriétaires Admission en recette .....	165
---	-----

**Canaux - Egouts - Ponts :**

EGOUTS.

Réseau d'égouts d'eaux pluviales. Construction d'égouts dans les rues qui en sont dépourvues .....	159
--	-----

**Assistance :**

ASSISTANCE A LA FAMILLE.

Admissions ..... 171

FEMMES EN COUCHES.

Admissions. Loi du 17 Juin 1913 ..... 177

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE.

Admissions. Loi du 14 Juillet 1893 ..... 179

VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES.

Assistance à domicile. Loi du 14 Juillet 1905 ..... 184

Hospitalisations. Loi du 14 Juillet 1905 ..... 188

Allocations complémentaires. Loi du 14 Juillet 1905 ..... 189

**Hospices :**

FINANCES.

Avance de trésorerie servie par la Ville. Prolongation du délai  
de remboursement ..... 150

**Crédit Municipal :**

FINANCES.

Virements de crédits. Exercice 1945. Avis ..... 151

Attribution d'une somme à valoir sur subvention. Exercice  
1945 ..... 152

**Œuvres Diverses :**

Primes à la natalité. Augmentation du taux ..... 157

**Recettes :**

GÉNÉRALITÉS.

Vente de vieux matériaux. Admission en recette ..... 161

Vente de vieux métaux. Admission en recette ..... 161

COTES IRRECOURVABLES.

Divers produits communaux. Admission en non valeur . . . . 147

DOMMAGES DE GUERRE.

Trop-perçu au titre indemnité de dommages de guerre 1914-1918 concernant les immeubles 23 à 29 bis rue Bernard Palissy acquis par la Ville en 1922. Reversement. Crédit 149

MARCHANDS AMBULANTS.

Redevance perçue au titre « Echoppes ambulantes ». Suppression. Retrait des autorisations spéciales et médailles de circulation délivrées. Décision de remboursement aux marchands de la garantie de 2 frs versée lors de la remise de la médaille. Mesure comptable . . . . . 157

**Dépenses :**

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Insuffisances de crédits. Exercice 1945 . . . . . 153

Morgue. Subvention de la ville. Exercices 1945 et 1946. Relèvement du taux à compter de 1945 . . . . . 152

**Emprunts :**

DIVERS.

Emprunt de 2.950.000 frs pour achat d'immeubles. Traité à intervenir. Crédit pour règlement de la 1<sup>ère</sup> semestrialité d'amortissement . . . . . 155

**Alimentation :**

HALLES ET MARCHÉS.

Echoppes ambulantes. Redevance perçue. Suppression. Retrait des autorisations spéciales et médailles de circulation délivrées. Décision de remboursement aux marchands de la garantie de 2 frs versée lors de la remise de la médaille. Mesure comptable . . . . . 157

**Sapeurs-Pompiers :**

MATÉRIEL.

Vente de vieux matériaux. Admission en recette . . . . . 161

**Services Municipaux :**

**GÉNÉRALITÉS.**

Assurances sociales. Prestations maladie aux agents invalides. Décret-loi du 28 Octobre 1935. Année 1945-1946. Crédits .....	143
Personnel municipal. Réintégration de MM. Thuytschaever et Bernaert. Rappel de traitement. Crédit. Admission en recette .....	144
Agents déportés en Allemagne et y décédés. Emoluments payés en trop aux délégataires. Ordres de reversement émis. Admission en non valeur .....	145
Traitement de M. Fauvet, ingénieur T. E. P. Rappels Crédits .....	144

L'an mil neuf cent quarante six, le 25 Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

*Présidence* de M. Denis CORDONNIER, Maire.

*Secrétaire* : M<sup>lle</sup> LIÉGEOIS.

*Présents* : MM. BROUX, CLAES, M<sup>me</sup> COÏBA-DEVERNAY, MM. COQUART, CORDONNIER, DE BECKER, M<sup>me</sup> DESRUMAUX, MM. GHYS, JANSSENS, LEBLANC, LEBON, LEROY Gabriel, M<sup>me</sup> LEROY, M. LEROY Louis, M<sup>lle</sup> LIÉGEOIS, MM. LUSSIEZ, PEETERS, RÉGNIER, ROGGEMAN, ROUSSEAU Alfred, SIMONOT, SOULIÉ, M<sup>me</sup> TYTGAT, MM. VAN WOLPUT, WILSON.

*Excusés* : MM. BALCAN, BOONE, BRACKE-DESROUSSEAUX, DE NÈVE, DOYENNETTE, M<sup>me</sup> DUMANOIR, MM. LAURENT, LECOMTE, PIERRARD, ROUSSEAUX Gaston.

M<sup>lle</sup> la Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par suite de modifications intervenues dans le taux des salaires, la C<sup>ie</sup> des Tramways de Lille et de sa banlieue nous avait adressé un mémoire, au mois d'Août 1945, aux termes duquel elle sollicitait une augmentation des tarifs.

Votre Commission des Services publics avait estimé qu'une augmentation de principe devait être acceptée pour permettre à cette C<sup>ie</sup> d'octroyer à son personnel des avantages divers.

En effet, M. Van Wolput, adjoint, alors président de la Commission des Services concédés, avait obtenu préalablement, en accord avec le Conseil Municipal, l'Administration Municipale et la Commission des Services publics, que les tarifs en vigueur soient majorés de 30 % pour éviter la grève du personnel des Tramways.

Depuis cette époque, ladite Commission s'est réunie à de nombreuses reprises pour examiner quel pourrait être le taux définitif de l'augmentation. A cette occasion, les propositions de la C<sup>ie</sup> furent étudiées et confrontées avec les résultats du compte d'exploitation. Toutefois, bien que M. l'Ingénieur des Mines chargé du contrôle ait émis un avis favorable à la demande formulée

N° 567<sup>1</sup>

—  
Tramways  
électriques  
de Lille  
et de sa banlieue

—  
Relèvement  
des tarifs  
—

par la C<sup>ie</sup>, la Commission des Services publics présenta de nouveaux tarifs qui furent refusés par la Société concessionnaire.

Devant cet état de chose, l'arbitrage de M. le Préfet fut sollicité le 11 Février dernier. Par une lettre en date du 15 Mars 1946, ce haut fonctionnaire nous fit connaître qu'il y avait lieu d'accepter l'augmentation de tarifs sollicitée par la C<sup>ie</sup>. Il précisait, par ailleurs, que la C<sup>ie</sup> élèverait à 84.000 frs le plafond des salaires pour les abonnements ouvriers.

Votre Commission des Services publics s'est réunie le 16 Mars et a décidé de s'incliner devant la décision préfectorale. Toutefois, elle a demandé qu'une nouvelle démarche fut tentée pour porter le plafond des salaires à 90.000 frs au lieu de 84.000. La Direction de la C<sup>ie</sup> vient de nous faire connaître qu'elle agréait ce nouveau chiffre bien qu'il fut supérieur à celui fixé par M. le Préfet du Nord.

Dans ces conditions, nous soumettons à votre approbation le projet du 9<sup>e</sup> avenant tel qu'il est établi par nos services.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ELECTRIQUE DE LILLE  
ET DE SA BANLIEUE

---

9<sup>e</sup> Avenant  
à la convention et au cahier des charges  
du 20 Août 1926

---

Entre les soussignés :

Monsieur le Docteur Denis Cordonnier, Maire de la Ville de Lille, agissant au nom et pour le compte de la dite Ville en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part :

et Monsieur Jean Maurice Bouteau, Président Directeur Général de la Compagnie des Tramways Electrique de Lille et de sa Banlieue, agissant au nom et pour le compte de cette Société en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du

d'autre part :

Il a été dit et convenu ce qui suit :

En vue de couvrir les nouvelles charges qui pèsent sur l'exploitation depuis le 1<sup>er</sup> Février 1945 à la suite de l'application de l'arrêté ministériel relatif à la mise en ordre des salaires et de l'augmentation du prix du courant et des



matières les parties sont d'accord pour faire subir aux tarifs actuellement en vigueur une majoration moyenne de 30 %.

A cet effet, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

*Article 1<sup>er</sup>.* — A partir du 1<sup>er</sup> 1946, les tarifs à mettre en application sont les suivants :

*Tarifs billets*

1	section	—	tarif entier	3 frs 00	-	Demi-tarif	1.50
2	«	«	«	4 frs 50	«	«	2.20
3	«	«	«	6 frs 00	«	«	3.00
4	«	«	«	7 frs 50	«	«	3.70
5	«	«	«	9 frs 00	«	«	4.50
6	«	«	«	10 frs 00	«	«	5.00

*Tarif entier avec cartes de voyages multiples de 9 cases*

Prix de la carte 9 frs 50 + 0 fr 50 de garantie

(le prix de la case étant fixé à 1 fr. 055)

1	section - nombre de cases	2	—	Tarif entier	2,111	
2	«	«	«	3	«	3.167
3	«	«	«	4	«	4.222
4	«	«	«	5	«	5,277
5	«	«	«	6	«	6.333
6	«	«	«	7	«	7,388

*$\frac{1}{2}$  Tarif, Tarif réduit « employés et ouvriers »*

*avec cartes de voyages multiples de 18 cases*

(Prix de la carte : 9 frs 50 + 0 fr. 50 de garantie)

1	section - nombre de cases	2	—	Demi-Tarif	1.055	
2	«	«	«	3	«	1.583
3	«	«	«	4	«	2.111
4	«	«	«	5	«	2.638
5	«	«	«	6	«	3.166
6	«	«	«	7	«	3.694

*Tarif spécial pour voyages de service*

Les « Billets de Service » sont supprimés et remplacés par des « Cartes de Voyages de Service » délivrées et utilisées dans les mêmes conditions que les anciens Billets de Service.

(Prix de la carte comportant 18 cases : 10 francs  
le prix de la case étant fixé à 0 fr. 625)

1	section - nombre de cases	2	—	Tarif spécial	1,25	
2	«	«	«	3	«	1.875
3	«	«	«	4	«	2.50
4	«	«	«	5	«	3.125
5	«	«	«	6	«	3.75
6	«	«	«	7	«	4.375

Les « Billets de Service » en possession des différentes Administrations au 1946 continueront toutefois à être valables pendant un délai maximum d'un mois après cette date, soit jusqu'au

Passé cette date, les « Billets de service » non utilisés seront remboursés par la Compagnie.

*Article 2.* — La Compagnie portera au crédit du fonds de renouvellement conventionnel 50 % du supplément annuel de recettes brutes impôt déduit dû aux majorations de tarifs intervenues depuis le 16 Août 1944, après défalcation des augmentations de dépenses de salaires intervenues depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1944 ou à intervenir pendant la durée d'application de l'avenant, et des augmentations de dépenses résultant de la majoration du prix de l'énergie électrique et des matières de consommation.

Cette dotation au fonds de renouvellement conventionnel ne sera faite qu'à concurrence d'un montant de 5.700.000 frs.

*Article 3.* — La Compagnie consent à rattacher le salaire maximum au-dessus duquel les ouvriers et employés n'ont plus droit au  $\frac{1}{2}$  tarif au salaire moyen départemental tel qu'il est défini pour les allocations familiales.

Toutefois, ce salaire maximum sera fixé à 90.000 francs par an, 7.500 frs par mois, 1.725 frs par semaine, en attendant que le salaire moyen départemental atteigne lui-même 7.500 frs par mois.

*Article 4.* — Les membres, sous-officiers et soldats en uniforme, de l'Armée française et les militaires, sous-officiers et soldats en uniforme, des Nations alliées, bénéficieront dans les tramways d'un prix de transport forfaitaire égal au prix d'une section de voyageur avec carte au tarif général, soit 2 frs 10 quel que soit le nombre de sections empruntées par eux sur une même ligne.

A cet effet, la Compagnie remettra au service de l'Intendance de Lille, contre paiement, un approvisionnement de tickets que les chefs de corps pourront se procurer auprès de ce service et distribuer ensuite aux militaires placés sous leurs ordres.

Les militaires, sous-officiers et soldats en uniforme, ne possédant pas ces « Billets Militaires » délivrés à l'avance pourront cependant bénéficier d'un

tarif unique égal au prix d'une section de voyageur avec billet au tarif général, soit 3 frs, pour un voyage d'un nombre quelconque de sections sur une même ligne.

Ces tarifs militaires sont, comme tous les autres tarifs, doublés à partir de 23 heures.

*Article 5.* — Les dispositions qui faisaient l'objet du 5<sup>e</sup> avenant provisoire à la convention du 20 Août 1926, en date du 28 Mars 1941, restent en vigueur à l'exception, toutefois, de celles qui font l'objet du paragraphe c (alinéas 2 et suivants) relatives aux facilités de circulation du personnel de la Compagnie, qui seront désormais régies conformément aux stipulations de l'article 21 de la Convention collective de travail en date du 31 Mars 1934, et de celles des paragraphes : a et c (1<sup>er</sup> alinéa) qui sont contraires aux dispositions de l'article premier du présent avenant.

*Article 6.* — Le présent avenant restera valable tant que la situation économique ne conduira pas la Compagnie à faire application des dispositions de son cahier des charges en vue d'une nouvelle majoration de tarifs.

*Article 7.* — Les frais de timbre et d'enregistrement du présent avenant seront supportés par la Compagnie des Tramways Electrique de Lille et de sa banlieue.

*Adopté.*

Fait en double, à Lille, le

*Pour la Compagnie des Tramways Electriques  
de Lille et de sa banlieue.*

Le Président, Directeur Général :

*Pour la Ville de Lille,  
Le Maire :*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

La loi de Finances du 31 Décembre 1945, en son article 42, a abrogé, sous certaines réserves, les dispositions du décret-loi du 9 Septembre 1939 qui subordonnait à autorisation préfectorale la création ou l'extension des établissements commerciaux ou artisanaux.

Dans l'esprit du législateur de 1939, il s'agissait uniquement de protéger les droits des commerçants mobilisés, mais le texte fut utilisé pendant l'oc-

N° 567<sup>2</sup>

*Rétablissement  
de la liberté  
commerciale*

*Vœux*

cupation pour appliquer le système d'économie dirigée et les Comités d'Organisation rejetèrent la plupart des demandes présentées.

La récente loi de Finances est donc venue rétablir le principe de la liberté commerciale en décidant, toutefois, que le régime de l'autorisation serait maintenu dans les communes déclarées sinistrées par arrêté du Ministre de la Reconstruction et au profit des réfugiés, expulsés, prisonniers, sinistrés ou autres victimes de guerre jusqu'à une date qui sera, pour chacune d'elles, fixée par arrêté préfectoral sur proposition d'une Commission tripartite composée de représentants des organisations professionnelles, des syndicats ouvriers et de la municipalité intéressée.

\*\*\*

Cette Commission s'est réunie à la Préfecture le 1<sup>er</sup> Mars 1946.

M<sup>me</sup> Tytgat, qui représentait la Ville de Lille, souligna que la convocation tardive n'avait pas permis de porter cette question à la connaissance du Conseil Municipal et qu'elle ne pouvait, dès lors, qu'exprimer un avis personnel à savoir que le sort de la Ville de Lille était, dans ce domaine, uniquement lié à celui du quartier sinistré de Fives.

A l'exception des délégués de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, les représentants des Municipalités et des Syndicats préconisèrent le retour à la liberté commerciale, et il fut décidé que la Commission se réunirait à nouveau dès que les Conseils municipaux des communes sinistrées de l'arrondissement de Lille auraient précisé officiellement leur position sur cette question.

\*\*\*

En ce qui concerne notre Ville, il n'apparaît pas nécessaire de maintenir plus longtemps une réglementation restrictive qui va à l'encontre des intérêts de tous et constitue une entrave au développement du commerce local.

Nous vous prions donc de vouloir bien vous rallier à notre point de vue et de décider que la Ville de Lille ne fera pas exception à la règle générale et permettra le retour à une liberté commerciale entière et sans réserve.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Aux termes de l'article 6 du décret-loi du 28 Octobre 1935, les prestations-maladie relatives aux Assurances Sociales, sont réglées par la Caisse maladie jusqu'à concurrence d'une période de 6 mois, passé ce délai, les assurés susceptibles de bénéficier de soins aux invalides doivent continuer à recevoir les prestations, conformément à l'article 10 du décret précité.

Par ailleurs, en vue de se conformer aux dispositions du décret-loi du 4 Juillet 1938 qui a fixé les règles de coordination entre le régime d'assurance des salaires des communes et le régime des Assurances Sociales, la Ville a conclu le 15 Mars 1944 une convention avec l'Union Régionale des Caisses maladie maternité de Lille.

Les dispositions de cette convention prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1944 au point de vue cotisation, mais les agents ne pourront bénéficier des soins que pour les maladies ayant débuté après le 31 Décembre 1945 et à condition d'avoir effectué deux ans de cotisations.

En ce qui concerne la période antérieure au 1<sup>er</sup> Janvier 1946, nous sommes dans l'obligation de régler les frais médicaux et pharmaceutiques dus aux agents dont la maladie s'est prolongée au delà des 6 mois prévus et qui ne peuvent plus de ce fait, être réglés par la Caisse Primaire.

La dépense entraînée par l'application de ces dispositions législatives se fixe à la somme de 1.500 frs — nombre arrondi — pour l'année 1945: elle peut atteindre la somme de 20.000 frs pour l'année 1946. Il convient, pour en assurer la couverture de prendre des dispositions budgétaires.

Dès lors et d'accord avec votre Commission des Finances et du Budget, nous vous prions de vouloir bien voter :

- 1° — un crédit de 1.500 frs à sérier aux Autorisations spéciales du Compte Administratif de 1945 - Chap. XXX ter sous rubrique « Assurances Sociales. Prestations-maladie aux Agents invalides ». Décret du 28 Octobre 1935 - Année 1945.
- 2° — un crédit de 20.000 frs à inscrire au Budget Additionnel de 1946 - Chap. XXX ter sous rubrique « Assurances Sociales. Prestations-maladie aux Agents invalides « Décret du 28 Octobre 1935 - Année 1946.

Adopté.

N° 568

—  
Assurances  
Sociales

—  
Prestations-  
maladie  
aux Agents  
invalides  
Décret-loi du  
28 Octobre 1935

—  
Années  
1945 et 1946

—  
Crédits  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 569

—  
*Traitement  
 de M. Fauvet,  
 Ingénieur T.P.E.*

—  
*Rappels*

—  
*Crédits*  
 —

MES CHERS COLLÈGUES,

Par arrêté du 5 Janvier 1946 approuvé le 12 Février, le traitement de M. Oscar Fauvet, ingénieur T. P. E. de 1<sup>ère</sup> classe détaché au Service de la Ville en qualité de Directeur-Architecte en chef, a été fixé a) à 85.000 frs par an avec effet du 1<sup>er</sup> Juillet 1943 ; b) à 255.000 frs à compter du 1<sup>er</sup> Février 1945.

Le montant des rappels dus à M. Fauvet s'élève, y compris la contribution de la Ville à la Caisse des pensions civiles.

— à 65.954 frs pour les années 1943-1944.

— à 183.680 frs pour l'année 1945.

— à 27.375 frs pour l'année 1946.

Aux fins de règlement, nous vous prions de vouloir bien décider : 1° l'ouverture d'un crédit spécial de 65.954 frs destiné à supporter la dépense affectant les années 1943-1944 ; 2° l'imputation des rappels de 1945 et 1946 sur les crédits ouverts aux Budgets de ces exercices.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 570

—  
*Personnel  
 Municipal*  
 —  
*Réintégration  
 de Messieurs  
 Thuytschaever  
 et Beirnaert*

—  
*Rappel  
 de traitement*

—  
*Crédit*  
 —

*Admission  
 en recette*  
 —

MES CHERS COLLÈGUES,

En application des dispositions de l'ordonnance du 29 Novembre 1944 concernant la réintégration des fonctionnaires mis à la retraite d'office licenciés ou rétrogradés, pendant la période de l'occupation ennemie, vous avez, par délibérations des 22 Décembre 1945 et 9 Février 1946, décidé a) la réintégration dans les services municipaux de MM. Thuytschaever et Beirnaert ; b) le paiement des salaires auxquels ils auraient pu prétendre s'ils étaient restés en activité, défalcation opérée des salaires qui leur avaient été servis par d'autres collectivités.

Ces délibérations ont été approuvées les 23 Janvier 1946 et 5 Mars 1946.

Le système de liquidation du compte de chaque intéressé ne peut, nous informe notre Receveur Municipal, être admis, et ce Comptable nous précise que les règles de comptabilité publique tracent l'obligation de mandater aux agents les sommes qui leur sont dues et, par ailleurs, de dresser à leur encontre, des titres de perception au titre « remboursement des salaires touchés » des

collectivités qui les avaient pris en charge pendant la période de leur éloignement de nos services.

Il convient dès lors de prendre des dispositions budgétaires se substituant à celles indiquées par nos délibérations des 22 Décembre 1945 et 9 Février 1946.

Précisons que les dits agents réintégrés sont créanciers de notre Ville : M. Thuytschaever, d'une somme de 54.522 frs ; M. Beirnaert d'une somme de 134.699 frs mais qu'ils doivent respectivement reverser à notre Caisse 38.303 frs et 112.885 frs.

En conséquence, et par modification aux mesures budgétaires indiquées par les délibérations sus-visées, nous vous prions de vouloir bien décider :

1° l'ouverture d'un crédit spécial de 189.221 frs à sérier au Compte Administratif de 1945 ;

2° l'admission en recette d'une somme globale de 151.188 frs à comptabiliser au Compte du même exercice.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Parmi nos Agents municipaux qui, pendant l'occupation ennemie s'illustrèrent dans la clandestinité, d'aucuns furent arrêtés par la Gestapo et ensuite déportés.

Avant de quitter notre Ville, ces Agents avaient délivré aux leurs, une délégation de leurs rémunération de fonctionnaire.

Hélas, cinq ne sont pas rentrés. L'hypothèse de décès de ces braves ne peut plus, actuellement, être écartée.

S'agissant du traitement délégué, une circulaire ministérielle du 10 Octobre 1945 dont nous n'eûmes connaissance qu'en Décembre 1945, dispose que lorsque le décès du fonctionnaire déporté n'aura pu être officiellement connu, il conviendra de suspendre le paiement du traitement six mois après la cessation officielle des hostilités en Europe, l'expiration de cette période se fixant au 8 Novembre 1945. Toutefois, précise la Circulaire, les délégués pourront prétendre à la moitié du traitement dans les conditions prévues par les décrets des 9 Avril et 20 Juin 1940.

Or, dans le cas considéré, nous avons, fin Novembre, réglé à quatre délégués, la mensualité de traitement dudit mois.

N° 571

—  
*Agents déportés  
en Allemagne  
et y décédés*

—  
*Emoluments  
payés en trop  
aux délégués*

—  
*Ordre  
de reversement  
émis  
Admission  
en non-valeur*

Le mandatement du  $\frac{1}{2}$  traitement commença à compter de Décembre.

En application des dispositions de la Circulaire sus-visée notifiée rappelés-le, en Décembre 1945, notre Service financier établit à l'encontre des quatre délégataires, des Ordres de reversement du trop payé pour la période du 8 au 30 Novembre 1945.

Ci-contre le relevé des Ordres de reversement émis :

Madame Inghels .....	5.383 frs
Madame Tiprez .....	2.804 frs
Madame L. Saint-Venant .....	2.520 frs
Madame R. Vincent .....	1.951 frs

Invitées par notre Receveur Municipal de reverser le trop-payé, les délégataires précitées nous signalent leur détresse et leurs difficultés d'existence. Elles nous demandent la remise gracieuse des sommes qui leur sont réclamées.

Votre Commission des Finances et du Budget puis l'Administration Municipale se sont penchées sur ces requêtes. Elles ont estimé, appréciant a) la nature de ces créances ; b) la situation particulièrement douloureuse des familles, ainsi que la précarité de leurs ressources, devoir donner une suite favorable aux demandes exposées.

Dès lors, nous vous prions de faire votre cette décision toute humaine et de prononcer la mise en non-valeur des créances dont il s'agit.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

La prolongation journalière des heures d'ouverture du service téléphonique et télégraphique du Bureau des Postes de Lille-Fives, entraîne le paiement à l'Administration des P. T. T., d'une redevance annuelle fixée par arrêté ministériel.

Précisons que la prolongation journalière obtenue, est de 12 h. à 14 h. et de 18 h. à 19 h.

Alors que la redevance annuelle fixée par arrêté du 29 Juin 1938 s'élevait à 3.375 frs, c'est-à-dire à 1.125 frs par heure indivisible, un arrêté du 15 Juin 1945 porte à 3.600 frs la redevance par heure indivisible ce qui fixe la redevance annuelle à 10.800 frs. Le point de départ d'application de ce nouveau taux est le 1<sup>er</sup> Octobre 1945.

A la date du 26 Février 1946, M. le Directeur départemental des

N° 572

Bureau  
des postes,  
télégraphes  
et téléphones  
de Lille-Fives

Prolongation  
des heures  
d'ouverture

Relèvement  
du taux  
de la redevance  
à compter du  
1<sup>er</sup> Octobre 1945

Crédits  
supplémentaires  
Exercices  
1945 et 1946



postes, télégraphes et téléphones, nous demande le règlement de la redevance sur cette nouvelle base.

Etant donné: 1° que cette prolongation des heures d'ouverture du Bureau de Postes de Lille-Fives remonte à plus de 50 ans; 2° qu'en sa séance du 10 Novembre 1938, le Conseil municipal confirma les accords antérieurs intervenus avec l'Administration des P. T. T. et consentit au règlement de la redevance exigée, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances et du Budget, de vouloir bien décider: a) la reconduction des accords visant l'ouverture prolongée du Service télégraphique et téléphonique dudit bureau; b) le paiement de la redevance annuelle déterminée à 10.800 frs par l'arrêté ministériel du 15 Juin 1945.

Aux fins de mandatement du rappel de somme due au titre du 4° trimestre 1945 — et, du règlement de la redevance pour 1946 au nouveau taux, nous vous demandons de voter: a) au titre de l'exercice 1945: un crédit supplémentaire de 1.856 frs; b) au titre de l'exercice 1946: un crédit supplémentaire de 7.425 frs; ces deux dotations à réunir à celles ouvertes aux Budgets Primitifs des exercices respectifs, chapitre XXX ter, article 26.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

M. le Receveur Municipal nous a fait parvenir deux états de sommes proposées comme irrécouvrables.

Ces sommes concernent des produits budgétaires de l'exercice 1945.

### 1<sup>er</sup> Etat

#### Budget primitif

CHAP. ART.

Frais de  
poursuites

IV — 8 - Stationnement et dépôt temporaire  
sur la voie publique, etc. .... 540  
— Terrasses de cafés

IV — 9 - Droits de voirie applicables aux  
constructions, édifices en bordure de  
la voie publique, etc. .... 69  
— Redevances annuelles

IV — 10 - Occupation temporaire du domaine  
public ..... 10  
— Vieilles redevances

N° 573

Divers produits  
communaux  
Admission  
en non valeur

CHAP.	ART.		<i>Frais de poursuites</i>
IV	26	- Transport de malades et de blessés à l'hôpital .....	1.383 19
V	1	- Eaux. Produit de la distribution ..	10.596,70
VIII	19	- Participation des Caisses d'A. S. et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les établissements de cure .....	3.224
VIII	20	- Participation des Caisses d'A. S. et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades trai- tés dans les préventoria .....	3.472
IX	1	- Recettes accidentelles .....	18

*Budget supplémentaire.*

CHAP.	ART.		
V	27	- Transports automobiles. Prestations. Exercice 1941 .....	1.780
V	28	- Transports automobiles. Prestations. Exercice 1942 .....	4.980
			<u>26.072,70</u> <u>19</u>

*2<sup>me</sup> Etat**Budget primitif*

CHAP.	ART.		
III	3	- Taxe sur le chauffage et l'éclairage par le gaz et l'électricité .....	767

L'irrecouvrabilité des produits communaux et des frais de poursuites ayant été justifiée par M. le receveur Municipal, nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances et du Budget, de vouloir bien a) admettre en non valeur les sommes de 26.072 frs 70 et 767 frs ; b) couvrir M. le Receveur municipal des frais de poursuites pareillement irrecouvrés se montant à la somme de 19 frs, par mandat à émettre sur le crédit Art. 39, Chap. XXX ter du Budget Primitif de 1945.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Aux termes de ses testaments des 13 Juillet 1914, 7 Août 1928 et 1<sup>er</sup> Juillet 1930, M<sup>me</sup> Van Eycken veuve Bon a institué la Ville sa légataire universelle, à charge d'entretien de tombes.

L'acceptation du legs fut consacrée par délibérations des 23 Décembre 1937 et 10 Novembre 1938 approuvées le 18 Novembre 1938.

En sa séance du 28 Juillet 1939, le Conseil Municipal approuvait le Compte d'administration de la succession établi par M. Marie, administrateur de la succession. Ce compte comprenait un solde en numéraire de 19.854 frs 94 réemployé en rente française 3 % ainsi que diverses valeurs qui ont été remises à M. le Receveur municipal.

Parmi ces valeurs, 3 obligations de 2.000 couronnes chacune 3  $\frac{1}{2}$  % - Emprunt 1887 de la Banque hypothécaire de Norvège n° 601 - 1263 - 1359 - ont été déposées par l'intermédiaire de M. le Trésorier Payeur Général chez M. Bacot, Agent de change, à Paris, pour arbitrage contre de la rente française 3 %, immatriculée au nom de la Ville de Lille.

Par suite des événements, ces valeurs n'ont pas encore pu être négociées et M. le Trésorier Payeur Général vient d'informer notre Receveur municipal qu'une somme de 5.293 francs, représentant le montant des intérêts des dites valeurs, de Janvier 1940 à Juillet 1944, était à sa disposition.

En conséquence et d'accord avec votre Commission des Finances et du Budget, nous vous prions de vouloir bien : 1° admettre en recette la somme de 5.293 frs ; 2° voter un crédit correspondant pour permettre le remboursement à la Trésorerie Générale, des frais d'encaissement des coupons et des frais de garde des titres, le reliquat devant être converti en rente française 3 %.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par contrat du 11 Juillet 1922 passé en l'étude de Maître Senlis, Notaire à Lille, notre Ville devint propriétaire des immeubles 23 à 29 bis rue Bernard Palissy moyennant le prix de 145.000 frs en ce compris le droit aux indemnités de dommages de guerre chiffré à 24.000 frs.

S'agissant des dommages de guerre, les vendeurs reversèrent à la Ville les avances touchées.

N° 574  
Legs Veuve Bon  
Règlement  
d'intérêts  
—  
Admission  
en recette  
—  
Crédit d'emploi  
—

N° 575  
—  
Trop perçu  
au titre  
indemnité  
de dommages  
de guerre  
1914-1918  
concernant  
les immeubles  
23 à 29 bis, rue  
Bernard-Palissy  
acquis par la Ville  
en 1922  
—  
Reversement  
—  
Crédit  
—

Mais la Ville se vit ultérieurement attribuer au titre de ces immeubles sinistrés une somme de 3.799,80 que le Service d'Apurement et de Liquidation des Dommages de Guerre nous signale comme étant le fait d'une erreur — ce que nous avons reconnu exact.

Un ordre de reversement de M. le Préfet vient de nous parvenir. La somme de 3.799,80 est à reverser à la Caisse de M. le Trésorier Payeur Général.

A l'effet d'effectuer cette opération, nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances et du Budget, de vouloir bien voter un crédit spécial de 3.799,80 à sérier au Compte de 1945, Chap. XXXVIII, article à libeller : « Reversement au Trésor d'un trop perçu au titre indemnité de dommages de guerre 1914-1918 concernant les immeubles 23 à 29 bis rue Bernard Palissy acquis par la Ville en 1922 ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En votre séance du 28 Juin 1945, vous avez décidé consentir aux Hospices une avance de trésorerie de dix millions de frs. La délibération fut approuvée par M. le Préfet à la date du 21 Juillet.

L'avance fut versée. Son remboursement devait avoir lieu en fin d'exercice 1945.

L'Etablissement nous fait connaître ne pouvoir rembourser l'avance au terme prévu, faisant valoir ses embarras financiers. Il nous fait part, dans le même temps, de ses pressantes démarches effectuées aux fins d'obtention de l'Etat d'une avance destinée non seulement à satisfaire aux besoins hospitaliers mais aussi à rembourser notre avance.

Enfin, il nous demande de vouloir bien envisager la possibilité de reporter à fin de l'exercice 1946 l'échéance de remboursement.

La Commission des Finances et du Budget, retenant l'information complémentaire apportée par son Président, qui est à la fois Vice-Président de la Commission Administrative des Hospices, vous propose d'accorder la prolongation du délai de remboursement sollicitée.

*Adopté.*

N° 576  
—  
Hospices  
Civils  
—  
Avance  
de Trésorerie  
servie  
par la Ville  
—  
Prolongation  
du délai de  
remboursement  
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Conseil d'Administration du Crédit Municipal nous soumet, pour avis, une délibération prise en séance du 21 Décembre 1945, décidant le renforcement de crédits budgétaires insuffisamment dotés, par opérations de virements.

Nou extrayons du texte de la délibération :

« Afin de maintenir l'équilibre du budget de 1945, le Directeur propose au Conseil d'effectuer les virements ci-après :

« Article 22 — Intérêts des fonds empruntés sur bons à ordre ou au porteur (Valeurs mobilières) ..... 13.600

« Aux suivants :

« Article 26 — Intérêts sur comptes de dépôts (Gages corporels) ..... 5.000

« Article 32 — Frais de bureau ..... 1.000

« Article 33 — Frais d'impressions ..... 2.500

« Article 35 — Mobilier, acquisition, entretien ..... 100

« Article 37 — Chauffage, éclairage et eaux ..... 1.000

« Article 44 — Abonnement et entretien des lignes téléphoniques ..... 500

« Article 48 — Frais de participation à la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal et Monts-de-Piété 3.500

Total égal ..... 13.600

En accord avec votre Commission des Finances et du Budget, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération qui nous est soumise.

Adopté.

N° 577  
—  
Crédit  
Municipal  
—  
Virements  
de crédits  
—  
Exercice 1945  
—  
Avis  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 578  
—  
*Crédit  
Municipal*  
—  
*Attribution  
d'une somme  
à valoir  
sur subvention*  
—  
*Exercice 1945*  
—

En votre séance du 26 Octobre 1945, vous avez, statuant sur le Budget Supplémentaire de 1945 du Crédit Municipal, décidé l'octroi d'une subvention municipale égale au déficit qu'accuserait le Compte Administratif de l'Etablissement.

Notre Budget Supplémentaire de 1945 comprend à ces fins un crédit de 700.000 frs.

Le Conseil d'Administration nous fait connaître que le déficit actuellement dégagé se chiffre à 305.891,80 et nous demande le mandatement avant la clôture de l'exercice d'une somme de 300.000 frs à valoir sur la subvention à servir.

Bien que notre Budget Supplémentaire et celui de l'Etablissement ne nous soient pas encore retournés par l'Administration Supérieure, nous vous demandons de vouloir bien décider le mandatement avant clôture de l'exercice 1945, de l'acompte sollicité par l'Etablissement.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 579  
—  
*Institut  
Médico-légal*  
—  
*Subvention  
de la Ville*  
—  
*Relèvement  
du taux  
à compter  
de 1945*  
—  
*Crédit  
supplémentaire*  
—  
*Exercices  
1945 et 1946*  
—

La Morgue municipale a été intégrée il y a quelques années dans les services de l'Institut de Médecine Légale et Sociale, Institut d'Université.

La prise en charge par l'Institut du fonctionnement complet de la Morgue Municipale, a entraîné le vote par la Ville en faveur de l'Université, d'une subvention forfaitaire annuelle de 40.000 frs.

M. le Recteur de l'Académie nous expose par lettre du 7 Février 1946 que les dépenses de fonctionnement de la Morgue se sont élevées à 227.360 frs en 1945 et que nous nous devons en toute justice de couvrir la dépense excédentaire, soit la somme de 187.360 frs.

Votre Commission des Finances et du Budget s'est penchée sur le problème qui se trouve posé et a estimé, retenant que les cadavres déposés à la Morgue de l'Institut médico-légal et non réclamés par les familles représentent pour le Corps médical en activité d'études, des sujets d'expérience et de dissection dont il a grand besoin, devoir porter le forfait de subvention de 40.000 frs à 120.000 frs à compter de 1945.

Nous vous demandons de donner votre accord à cette proposition et, en conséquence, de vouloir bien voter 1° un crédit supplémentaire de 80.000 frs au titre de 1945 à réunir à l'article 19 du chapitre XXVI du Budget Primitif de 1945, 2° un crédit supplémentaire de 80.000 frs au titre de 1946 à réunir aux mêmes article et chapitre du Budget Primitif de 1946.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Quelques crédits des budgets primitif et supplémentaire de 1945 s'avèrent insuffisamment dotés au regard des dépenses à régler.

Voici les insuffisances constatées avec indication des causes :

### Budget Primitif. Ex. 1945

CHAP.	ART.		Personnel	Matériel
I	10	- Indemnité annuelle et viagère aux agents en activité titulaires de la médaille d'honneur .....	15.000	
		Relèvement du taux de l'indemnité. Nouveaux attributaires.		
XV	3	- Halles et Marchés .....	5.000	
		Titularisation du concierge des halles.		
XVII	1	- Eaux .....		150.000
		Achat massif de pièces de fontainerie.		
XVIII	3	- Eclairage des bâtiments communaux .....	25.000	
		Titularisation d'agents du service électrique .		
XVIII	7	- Réseau téléphonique municipal ..	1.000	
		Crédit insuffisamment doté.		
XX	11	- Ecole des Beaux-Arts .....	25.000	
		Revalorisation du traitement des professeurs.		
XX	12	- Conservatoire .....	10.000	
		Même motif que ci-dessus.		

N° 580

—  
Insuffisances  
de crédits

—  
Crédits  
supplémentaires  
Exercice 1945  
—

Budget Primitif. Ex. 1945			<i>Personnel</i>	<i>Matériel</i>
CHAP.	ART.			
XXI	— 18	- <i>Ecoles élémentaires. Loyers . . . .</i> Majoration de 30 % sur loyer de l'immeuble sis 97, bd de la Liberté.		2.850
XXI ter	— 1	- <i>Bibliothèque municipale . . . . .</i> Relèvement de l'indemnité perçue par la bibliothécaire en chef. Nomination d'une bibliothécaire adjointe.	30.000	
XXX ter	— 38	- <i>Réserve pour paiement des dettes d'exercices antérieurs . . . . .</i> Rappel de rémunération — pério- de du 1 <sup>er</sup> Juillet au 31 Décem- bre 1944 — à régler à l'ex- concierge du Conservatoire pro- mu Expéditionnaire vagueses- tre. (Délibération du 9 Février 1946).	10.000	
XXXVI	— 1	- <i>Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de pro- cédure . . . . .</i> Honoraires d'avocats. Les mémoires sont parvenus avec retard.		40.000
XXVI	— 28	- <i>Aveugles et sourds-muets. Frais d'entretien et de rééducation en maison spécialisée . . . . .</i> Frais du 4 <sup>e</sup> trimestre 1945 en ac- croissement.		2.325
XXX	— 10	- <i>Clique municipale scolaire. Re- constitution à dater du 1<sup>er</sup> Septem- bre 1945 . . . . .</i> Crédit insuffisamment doté.		25

En accord avec votre Commission des Finances et du Budget, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture de ces crédits complémentaires nécessaires.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En votre séance du 9 Février 1946, vous avez voté un emprunt de 2.950.000 frs remboursable en 30 ans à un taux qui ne devra point être supérieur à 3,90 %, ledit emprunt destiné à l'acquisition d'immeubles.

Vous avez voté dans le même temps l'imposition de garantie de remboursement.

Un arrêté préfectoral du 23 Février 1946 autorise l'opération.

La Caisse Autonome de Retraites de la Mutualité du Nord 9 et 11, boulevard Vauban à Lille consent nous financer cet emprunt aux conditions essentielles identiques à celles de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, du Crédit Foncier de France.

Voici ces conditions :

Taux d'intérêt 3.90 %.

Amortissement en 30 années.

Echéances : 1<sup>er</sup> Avril et 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année.

Semestrialité : 83.841,25.

D'accord avec votre Commission des Finances et du Budget, nous vous prions de vouloir bien 1° nous autoriser à passer le traité aux conditions précitées ; 2° voter un crédit spécial de 83.841,25 pour assurer le paiement de la 1<sup>ère</sup> semestrialité d'amortissement venant à échéance le 1<sup>er</sup> Octobre 1946, ce crédit à inscrire au Budget Supplémentaire de 1946, Chap. XXXII.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

L'Union Nationale des Vieux Travailleurs de France — groupement autorisé par arrêté ministériel de Mai 1945 — comprend, en notre Ville, une section très imposante qui nous fait connaître avoir constitué une délégation chargée de se rendre au Congrès National de tous les groupements confédérés, qui se tiendra à Paris en Avril 1946.

Le Conseil d'Administration de la dite section nous signale l'absence de fonds en caisse devant permettre à la délégation formée de faire face aux frais de chemin de fer et d'hébergement, et sollicite un subside municipal.

N° 581

—  
Emprunt  
de 2.950.000 frs  
pour achat  
d'immeubles

—  
Traité  
à intervenir

—  
Crédit  
pour règlement  
de la première  
semestrialité  
d'amortissement

N° 582

—  
Subside à la  
Section de Lille  
de l'Union  
Nationale  
des Vieux  
Travailleurs  
de France  
pour participation  
à des congrès  
ayant lieu  
à Paris

Votre Commission des Finances et du Budget instruite des buts poursuivis par le Groupement a, statuant sur la requête, émis un avis favorable à l'attribution d'un subside de 5.000 frs.

Nous vous demandons de faire vôtre cet avis et de décider servir ce subside par imputation sur le crédit ouvert au Budget Primitif de 1946, Chapitre XXVIII art. 5 libellé « Subsidés à diverses associations pour participation à des congrès ».

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par délibération du 23 Avril 1945, approuvée, vous avez attribué une subvention au Comité d'Entr'aide aux hospitalisés lillois.

Notre apport de subvention à ce Comité a permis des réalisations bien-faisantes que nous avons enregistrées avec grande satisfaction.

M. le Président du Comité nous signale les projets formés pour l'année 1946 et nous demande une subvention en rapport avec la dépense du plan de développement des activités en faveur de nos hospitalisés.

Votre Commission des Finances et du Budget qui instruit la requête vous propose d'accorder, pour 1946, une subvention de 50 000 frs.

Nous vous demandons de vouloir bien décider l'attribution de la subvention fixée et de voter le crédit correspondant à sérier au Budget supplémentaire du présent exercice, Chapitre XXVIII.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Par circulaire en date du 27 Mars 1946, M. le Préfet nous invite à reconstituer la Commission Communale de Statistique Agricole qui existait avant les événements de 1940.

Aux termes de l'article 5 du décret du 27 Août 1902, cette Commission comprend, outre les membres désignés par M. le Préfet, le Maire, président, et un membre du Conseil municipal désigné par ses collègues.

Nous vous demandons de désigner comme membre de la dite Commission, indépendamment de M. l'Ajouté Ghys, délégué du Maire, M. Janssens, conseiller municipal.

*Adopté.*

N° 583

—  
Comité  
d'Entr'aide  
aux hospitalisés  
lillois

—  
Subvention

N° 583<sup>1</sup>

—  
Statistique  
agricole

—  
Commission  
Communale

—  
Délégation

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Depuis un certain temps, la Ville frappe les Marchands Ambulants d'une redevance mensuelle dont le taux de 30 frs fixé par délibération du 21 Décembre 1943 et l'Arrêté du 3 Janvier 1944 correspond à celui de la taxe sur le Colportage autorisée par la loi du 13 Août 1926.

Cette redevance perçue au titre « Echoppes ambulantes » n'est pas d'un rendement intéressant au regard de la dépense des rémunérations des Agents de perception.

En effet le produit de l'année 1945 ne s'est élevé qu'à 130.620 frs alors que les frais de Personnel se montent à 100.000 frs environ.

Par ailleurs, cette imposition vous est apparue peu démocratique, les marchands ambulants étant en général des pauvres gens.

Pour les raisons précitées et compte tenu des avis émis par les Commissions a) de la Voie Publique ; b) des Halles et Marchés ; c) des Finances et du Budget, nous vous demandons de décider la suppression de cette redevance à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1946.

Par voie de conséquence, nous vous prions de vouloir bien prononcer a) le retrait des autorisations spéciales et médailles de circulation délivrées aux marchands qui étaient assujettis à cette redevance ; b) le remboursement à chaque titulaire de médaille et contre remise de celle-ci et de l'autorisation de la garantie de 2 F. déposée en ce qui concerne la médaille.

Nous vous prions en outre, d'autoriser M. le Receveur à supprimer dans ses écritures, la prise en charge de la valeur des médailles en dépôt et d'affecter le cas échéant au compte budgétaire « Recettes Accidentelles » les garanties déposées dont le remboursement ne serait point demandé ou n'aurait été possible, faute de présentation de médaille.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Depuis 1942, la Ville de Lille alloue une prime à la natalité supportée entièrement par le budget communal.

Cette prime, accordée à partir du 3<sup>e</sup> enfant, est basée sur le montant des allocations familiales.

N° 584  
*Redevance  
perçue des  
Marchands  
Ambulants  
au titre  
« Echoppes  
ambulantes »*

—  
*Suppression  
Retrait des  
autorisations  
spéciales  
et médailles  
de circulation  
délivrées*

—  
*Décision de  
remboursement  
aux Marchands  
de la garantie  
de 2 frs versée  
lors de la remise  
de la médaille*

—  
*Mesure  
comptable*

N° 585

—  
*Primes  
à la natalité  
Augmentation  
du taux*

En 1943, le Conseil Départemental du Nord décida d'intervenir pour 50 % de la dépense supportée par les communes ayant créé une prime à la natalité selon les bases adoptées par notre Ville.

\*\*

Par circulaire D 40 du 7 Janvier 1946, M. le Préfet du Nord communique les décisions suivantes du Conseil Général :

« *Références*: La circulaire du 1<sup>er</sup> Décembre 1943, paru au Recueil des Actes de la Préfecture du 13 Décembre 1943.

« La circulaire du 19 Mars 1945.

« Les instructions sus-visées vous ont fait connaître les conditions dans lesquelles le Département intervient, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1944 dans les dépenses des communes qui ont institué un service local de primes à la natalité.

« Le Conseil Général, appelé à examiner cette question au cours de sa séance du 27 Novembre 1945, a approuvé les dispositions prises et décidé le maintien du régime en y apportant les améliorations suivantes :

« 1<sup>o</sup> Attribution d'une prime à la naissance du second enfant, suivant le taux applicable en matière d'allocations familiales.

« 2<sup>o</sup> Calcul du taux suivant le rang réel de l'enfant et non sur le rang d'enfant vivant.

« Les taux habituellement basés sur les allocations familiales des communes surclassées pourront donc atteindre désormais, en chiffres arrondis pour la commodité des calculs :

400 frs pour le deuxième enfant ;

800 frs pour le troisième enfant ;

1000 frs pour le quatrième enfant et chacun des suivants, étant entendu que les taux supérieurs resteront à la charge exclusive des communes.

« Ces modifications seront applicables aux naissances survenues à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1946.

« En conséquence, je ne pourrais qu'approuver les adjonctions que votre Conseil Municipal estimerait devoir apporter dans le même sens au régime qu'il a précédemment institué et qui devront faire l'objet d'une nouvelle délibération à soumettre à mes services sous le timbre 3<sup>e</sup> Division - 3<sup>e</sup> Bureau.

« J'ajoute que toute latitude est laissée aux communes qui n'auraient pas encore créé de service, d'en prendre l'initiative en vue de collaborer de cette manière à cette large politique d'encouragement à la Natalité que le Gouvernement entend développer ».

Le Préfet du Nord  
VERLOMME.

\*\*

En accord avec votre Commission des Finances et du Budget, nous vous

proposons d'appliquer les mesures décidées par le Conseil Général, c'est-à-dire qu'à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1946, les primes à la natalité seront accordées au deuxième enfant et suivant le rang réel et non sur le rang d'enfant vivant et s'élèveront aux taux ci-après :

- 400 frs pour le deuxième enfant ;
- 800 frs pour le troisième enfant ;
- 1000 frs pour le quatrième et chacun des suivants.

L'application de ces mesures nouvelles entraînant une augmentation de dépense annuelle de 150.000 frs environ, nous vous demandons de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit supplémentaire de l'importance précitée à réunir au crédit inséré au Budget Primitif de 1946 art. 7 du Chap. XXXVI « Primes à la Natalité ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Dans sa séance du 2 Octobre 1940, le Conseil Municipal avait décidé l'élaboration d'un programme de Grands Travaux en vue de résorber le chômage. Le programme comprenait notamment un poste de travaux d'assainissement qui prévoyait la construction d'égouts dans les rues qui en étaient dépourvues. Le projet chiffré à cette époque, s'élevait à 59.740.000 francs.

Approuvé par M. le Préfet du Nord le 21 Octobre 1940, ce programme d'assainissement est financé à raison de 1/3 par la Ville et de 2/3 par l'Etat.

Le financement en était assuré comme suit :

1° — Subvention accordée par les dépêches ministérielles des 31 Juillet et 2 Septembre 1941 .....	17 922.000 frs
2° — Prêt à 1 % au titre de la loi du 11 Octobre 1940, accordé par arrêté ministériel du 30 Juin 1943 ..	19.913.000 frs
3° — Subvention complémentaire attribuée par arrêté ministériel du 12 Février 1942 .....	21.905.000 frs
Total .....	<u>59.740.000 frs</u>

Les dossiers d'exécution avaient été soumis le 16 Juin 1942, sur sa demande, à M. le Préfet, afin de lui permettre de satisfaire aux instructions formulées relativement à la consultation des organismes techniques.

Le 16 Novembre 1942, M. le Préfet nous faisait savoir que le Conseil départemental d'hygiène avait émis un avis favorable à la prise en considération

N° 586

—  
Réseau  
d'égouts d'eaux  
pluviales

—  
Construction  
d'égouts  
dans les rues  
qui en sont  
dépourvues  
—

des projets et avait souligné tout l'intérêt qui s'attachait à ce que la Ville reprenne rapidement l'exécution de son programme général d'assainissement, mais qu'il ne lui était cependant pas possible d'autoriser la réalisation effective des projets, en raison de la pénurie des matériaux. Il avait, en conséquence, retourné les dossiers, en précisant que l'approbation des travaux pourrait intervenir dès que la situation du marché des matériaux serait moins tendue

Entretiens, le programme avait reçu un début d'exécution et c'est ainsi que 2 égouts furent construits, l'un allant de la rue de la Bassée au Chemin du Bazinghien, l'autre rue Ratisbonne. La pénurie de matériaux ne nous permit pas de poursuivre les travaux et nous obligea à surseoir à la suite du programme.

Compte tenu des dépenses effectuées pour la construction des deux ouvrages précités, nous disposons à l'heure présente d'un crédit de 18.823.752 frs inscrit au budget supplémentaire de 1945 sous l'article 238 et d'un crédit de 39.827.000 frs, inscrit au même budget sous l'article 237. L'octroi de ce dernier crédit qui représente les 2 subventions, était soumis à la double condition suivante, à savoir :

a) qu'un délai d'un an était imparti pour l'achèvement des travaux à dater de la conclusion des adjudications ou marchés.

b) que les ordonnancements pourraient être faits par acomptes au fur et à mesure de l'exécution des travaux et seraient limités à 3.

L'art. 97 de la loi de finances, parue au J. O. du 1<sup>er</sup> Janvier 1946, broge, jusqu'au 31 Décembre 1946, sous certaines conditions, le délai d'exécution des travaux subventionnés au titre de la loi du 11 Octobre 1940. Ces dispositions nous conduisent à demander à l'Administration de tutelle l'approbation d'un programme qui, compte tenu de l'augmentation des prix de matériaux et de main-d'œuvre, se trouve profondément diminué et qui comprend la construction d'égouts dans les rues où ces ouvrages s'avèrent strictement indispensables.

C'est ce nouveau programme que nous vous demandons de vouloir bien approuver. Il contribuera d'une façon efficace à la résorption du chômage dans l'agglomération lilloise.

Afin de permettre une mise en chantier rapide, nous vous demandons également de décider que les travaux seront exécutés pour une part en régie directe par la Ville, la plus grande part devant être remise à l'entreprise privée.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 587

Nous avons cédé à M. More, 7 bis, rue des Bois-Blancs à Fâches-Thumesnil, du vieux matériel inutilisable provenant du bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Vente de vieux  
matériaux

—  
Admission  
en recette

1° — 1.560 kilos de bronze à 16 fr. 25 le kilo soit .....	25.350 frs
2° — 1.130 kilos de vieux tuyaux à 5.80 le kilo soit .....	6.554 frs
	31.904 frs

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances et du Budget, de vouloir bien admettre en recette la somme précitée et son inscription au poste budgétaire « Vente de vieux matériaux ».

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 588

Pour permettre l'exécution de réparations dans divers bâtiments communaux, le service des Bâtiments a été amené à consentir aux entrepreneurs, la cession de vieux métaux provenant desdits bâtiments. Les conditions actuelles de réapprovisionnement obligent en effet les entrepreneurs qui nous livrent le métal neuf à fournir une contre-partie en vieux métaux.

Vente de vieux  
métaux

—  
Admission  
en recette

Cette cession a été faite au tarif normal de reprise de vieux métaux, dans les conditions ci-après :

Entrepreneurs- Débiteurs	Nature des Métaux	Poids	Prix du kilog	Sommes à recouvrer	Provenance
M. Eugène Dupont, 181, rue de Paris ..	Vieux plomb	600 kgs	10,50	6.300	Temple Israélite
d°	Vieux zinc	378 »	6,75	2.551,50	Ecole Lydéric
Sté Roger Fils, 55, rue de Gand .....	d°	15 »	5	75	Ecole V. Labbé
	d°	56 »	5	280	Halles aux Sucres
	d°	843 »	5	4.215	Ecole Lamartine
M. Marcel Hennion, 48 bis, avenue du Peuple Belge .....	d°	32 »	5	160	Ecole Pascal
	d°	180 »	5	900	Ecole Condorcet
	d°	713 »	5	3.565	Ecole Condorcet

Entrepreneurs Débiteurs	Nature des Métaux	Poids	Prix du kilog	Sommes à recouvrer	Provenance
M. Béhin Fils, 32-34, place Louise de Betti- gnies .....	Vieux zinc	287 »	5	1.435	Ecole Pascal
M. Marcel Hennion, 48 bis, avenue du Peuple Belge, Lille ..	d°	134 »	5	670	Ecole Pascal
	d°	166 »	5	830	Ecole des Beaux-Arts
	d°	10 »	5	50	Ecole Condorcet
	d°	720 »	5	3.600	Ecole des Beaux-Arts
M. Eugène Dupont, 181, rue de Paris .....	d°	736 »	6,75	4.968	Loge. La Fidélité, 24, rue de Lens, Lille.

dont la moitié seulement soit : 2.484 frs au profit  
de la Ville en exécution des conditions de votre  
Délibération N° 152 en date du 19 Décembre 1944.

Nous vous prions de vouloir bien admettre ces sommes en recette à comp-  
tabiliser au Chapitre XIV, article I du Budget Primitif. Exercice 1945.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 589  
Réalisation  
du plan  
d'assainissement  
du quartier  
St-Sauveur

—  
Acquisition  
d'immeuble  
223, rue de Paris  
—  
Consorts Libert

Le plan d'assainissement du quartier Saint-Sauveur, dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, prévoit la création d'une artère de 20 mètres de largeur reliant la place Roger Salengro à la place de la République par la cour du Soleil et la rue Jeanne-Maillotte.

Sur le trajet de cette voie future, se trouve l'immeuble sis 223 rue de Paris, cadastré sous le n° 2186 de la section B pour 104 mètres carrés de superficie Cet immeuble qui doit être incorporé en totalité dans le domaine public a été offert en vente à la Ville. Les pourparlers engagés avec les consorts Libert, les propriétaires, ont pu heureusement aboutir et ceux-ci nous ont consenti, à des conditions acceptées par M. le Directeur des Domaines, une promesse de vente aux termes de laquelle la Ville deviendra propriétaire de la totalité du sol et des constructions moyennant le prix de trois cent mille francs (300.000 frs) fixé d'un commun accord et à forfait.

Ce prix sera payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.



L'entrée en jouissance sera fixée au jour du paiement du prix de la vente, étant entendu que jusqu'à ce jour les vendeurs continueront à percevoir les loyers dûs par les locataires.

La vente sera réalisée par devant M<sup>e</sup> Pourbaix, Notaire à Ronchin, la Ville supportera les frais de réalisation d'actes et ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Expropriations et du Nouveau Plan :

- a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire.

Nous vous prions, en outre, de décider que 1° la dépense fixée à trois cent mille francs (300.000 frs) sera imputée sur le crédit d'emprunt sérié au Budget Primitif de 1946 - Chap. XXXIV - Art. I ; 2° les frais inhérents à l'opération seront prélevés sur le crédit « Frais de contentieux, etc. » Art. I Chap. XXXVI du même Budget.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Pour obvier aux multiples inconvénients et aux causes de danger que crée la très courte distance qui sépare les débouchés dans la rue Pierre Legrand des rues du Long Pot et du Prieuré, voies toutes trois suivies par une ligne de tramway, vous avez proposé à l'autorité supérieure que soient créés à ce carrefour de larges pans coupés qui permettraient, sans trop de frais, de réduire notablement les difficultés de la circulation engendrées par le virage en S existant et le croisement des voies de tramways.

M. le Préfet du Nord, par arrêté du 23 Avril 1945, a homologué les nouveaux alignements et M. le Directeur des Domaines, consulté, nous a fourni récemment son avis sur la valeur vénale actuelle des propriétés touchées par ce projet.

Il nous est à présent permis de poursuivre la réalisation de cette tranche du programme d'aménagement de notre cité, d'autant plus que la majorité des propriétés intéressées sont ou détruites, ou très gravement endommagées par faits de guerre.

Votre Commission de l'Urbanisme et du Plan a donc proposé de poursuivre l'expropriation des immeubles ou parties d'immeubles intéressés par ce projet.

N° 590

—  
*Réalisation  
des nouveaux  
alignements  
prévus au  
carrefour des rues  
P.-Legrand, du  
Prieuré  
et du Long-Pot*

—  
*Expropriation  
d'immeubles  
75 à 85 et 90 à 96  
rue P.-Legrand et  
1, r. du Long-Pot*  
—

Il est bien entendu que nous sommes toujours disposés à traiter à l'amiable avec tout propriétaire qui accepterait des conditions raisonnables.

Nous devons acquérir :

a) *en partie*, les immeubles de la rue Pierre Legrand :

- N° 75, appartenant à M. Rousselle ;
- N° 77, appartenant à M. Quenet ;
- N° 79 } appartenant aux consorts Delezenne ;
- N° 81 }
- N° 83, appartenant à M. Arnouts.

b) *en totalité*, les immeubles de la rue Pierre Legrand :

- N° 85, appartenant à M. Deblock ;
- N° 90, appartenant à M. Kessler ;
- N° 92, appartenant à M. Guérin ;
- N° 94 } appartenant à M<sup>me</sup> Quiret.
- N° 96 }

et l'immeuble de la rue du Long Pot :

- N° 1, appartenant à M. Chilaud.

L'acquisition totale de certains immeubles est en effet indispensable pour permettre un relotissement rationnel et la construction d'immeubles en rapport avec le plan général des travaux. Il est bien entendu que les excédents hors alignement seront, dès que ce relotissement sera possible, rétrocédé par priorité aux propriétaires expropriés avec lesquels nous avons du reste, déjà entamé des pourparlers.

Nous vous demandons donc, d'accord avec votre Commission de l'Urbanisme et du Plan, de nous autoriser à solliciter de l'autorité supérieure, en exécution des dispositions du décret-loi du 8 Août 1935 :

a) la déclaration d'utilité publique nécessaire pour poursuivre l'expropriation, conformément au titre I, article 2, des immeubles intéressés ;

b) l'autorisation de procéder aux formalités prévues au titre II, relatives à l'enquête parcellaire pour aboutir à l'arrêté de cessibilité et à l'ordonnance d'expropriation.

Dans ce but, nous vous proposons d'approuver le plan parcellaire que nous vous soumettons.

Nous vous demandons, en outre, de décider que la dépense en principal évaluée à 1.500.000 francs sera imputée sur le crédit d'emprunt sérié au Budget Primitif de 1940, Chap. XXXIV, Art. I.

La dépense inhérente à ces opérations immobilières sera prélevée sur le crédit « Frais de contentieux, etc... ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous vous présentons ci-dessous, l'état des sommes dues par les propriétaires pour lesquels des travaux de reconstruction de trottoirs ont été exécutés :

N° 591  
—  
Reconstruction  
de trottoirs  
4<sup>e</sup> trimestre 1945

—  
Participation  
des propriétaires

—  
Admission  
en recette

EMPLACEMENT DES TRAVAUX	NOM ET ADRESSE DES PROPRIÉTAIRES	NATURE DES TRAVAUX	SURFACE OU LONGUEUR	PRIX AU M <sup>2</sup> OU M <sup>1</sup>	MONTANT PARTIEL	SOMME DUE
4, rue du Quai	M. Désiré Boury, 4, rue du Quai	Reconstruction du trottoir	24 m <sup>2</sup> 20	40	968	968
		Reconstruction du trottoir	16 m <sup>2</sup> 10	40	644	
12 bis rue du Quai	Julien et Raymond Pilate 12 bis, rue du Quai	Remaniement des bordures	7 m <sup>1</sup>	50	350	1.256,50
		Remaniement du fil d'eau	3 m <sup>2</sup> 50	75	262,50	
36, rue des Au- gustins	M. Duvilliez, 36, rue des Augustins	Reconstruction du trottoir	3 m <sup>2</sup> 20	40	128	128
					Total :	<u>2.352,50</u>

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous prions de vouloir bien admettre en recette la somme de 2.352 frs 50.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Divers accidents sont survenus, occasionnant des dégâts aux appareils d'éclairage électrique de la voie publique.

Nous avons pressenti les responsables à l'effet de récupérer les frais consécutifs à ces accidents.

Les intéressés ayant consenti à nous dédommager, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de décider l'admission

N° 592

—  
Appareils  
d'éclairage  
électrique  
accidentés

—  
Admission  
en recette

en recette des indemnités réglées ainsi qu'il suit :

DATE DE L'ACCIDENT	MATRICULE ET EMPLACEMENT DES APPAREILS	NATURE DES DEGATS	NOM DE L'AUTEUR RESPONSABLE	NOM DU DÉBITEUR	MONTANT DES DEGATS
16-3-45	394, rue Nationale	candélabre mod. A	Armée Britannique	Trésorier-Payeur Général	9.702,00
23-3-45	1186, square Daubenton	candélabre mod. C	d°	d°	10.099,25
26-4-45	280-281. boulevard Carnot	candélabre mod. A	Armée Américaine	d°	13.808,00
13-5-45	1084, rue Solférino	candélabre mod. A	Armée Britannique	d°	4.207,00

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

N° 593  
—  
*Eglise du Sacré-Cœur*  
*Réparations de couverture et de vitrerie au compte de dommages de guerre*  
—  
*Autres travaux à frais communs*  
—  
*Participation du Culte*  
—  
*Admission en recette*  
—

Vers la fin de l'année 1945, il a dû être entrepris d'urgence des réparations de couverture et de vitrerie à l'église du Sacré-Cœur. Elles se classent en deux catégories :

1° — celles consécutives à des dommages causés par faits de guerre, évaluées approximativement à 68.000 francs, et pour lesquelles le nécessaire est fait auprès des Services de la Reconstruction pour la perception par la Ville, propriétaire, des indemnités auxquelles elles donnent droit.

2° — celles qui se rapportent à un entretien normal justifiant la participation du Culte dans les dépenses. Celles-ci s'élèvent à la somme de 43.995 francs.

Le Clergé de la Paroisse a donné son accord de participation dans les dépenses d'entretien à concurrence de 50 %.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° — de décider l'imputation des dépenses sur les crédits suivants, inscrits au Budget de l'exercice 1945, pour chacun en ce qui les concerne :

a) dommages de guerre.

b) entretien des propriétés communales.

2° — d'admettre en recette la participation du Culte s'élevant à 21.997 fr. 50.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

De Juin à Décembre 1940, le Service des Bâtiments a fait prendre pour ses besoins, sur présentation de bons de réquisition, une quantité importante de matériaux dans les ateliers d'un entrepreneur mobilisé. M. Paul Vansteenberghé, adjudicataire en 1939, des travaux de couverture, zingage, plomberie aux bâtiments communaux.

Ces marchandises ont été estimées, au cours de l'époque à 172.507 fr. 51 sur la base de la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord de la France. Déduction faite du rabais de 22 % consenti lors de l'adjudication du 4 Juillet 1939 par M. P. Vansteenberghé, la somme versée au compte de cet entrepreneur pour les matériaux réquisitionnés a été de 134.557 fr. 06 soit un abattement de 37.950 fr. 45 sur le montant déterminé par l'application de la Série de Prix.

Ce règlement a été entériné le 17 Avril 1942 par la Commission départementale d'évaluation des réquisitions qui en a dressé procès-verbal.

M. Merry Mesplomb, mandataire à Lille de M. Vansteenberghé retenu en Algérie, demande la révision du règlement effectué, invoquant que le rabais de 22 % devait s'appliquer à un travail comprenant de la main-d'œuvre s'accompagnant d'une livraison de matériaux et non sur une fourniture seule. En effet, d'après les conditions suivant lesquelles M. Vansteenberghé avait été déclaré adjudicataire, les prix de main-d'œuvre employée en régie ne subissaient pas de rabais. L'avantage qu'en retirait l'entrepreneur compensait, dans une certaine mesure, la concession qu'il faisait en livrant avec un rabais important les matériaux nécessaires aux travaux qu'il entreprenait pour la Ville.

En conséquence, M. Merry Mesplomb considère qu'un rabais égal au quart de 22 %, soit 5.50 %, eut été normal et demande le paiement de la différence, soit 28.462 frs 50.

A l'appui de sa demande, M. Merry Mesplomb fait valoir que M. Vansteenberghé, mobilisé en 1939 et fait prisonnier, a réussi à gagner l'Algérie en 1940 et que, depuis lors, il a milité dans la Résistance et a participé, comme capitaine à la campagne d'Italie en 1944.

Saisie de la question, la Commission des Bâtiments a donné avis favorable au paiement de la somme précitée à l'entrepreneur en signalant, toutefois, que cette mesure ne pouvait être qu'exceptionnelle et se rapportait notamment aux considérations spéciales touchant la conduite de M. Vansteenberghé durant la dernière guerre.

Si vous partagez cette manière de voir, nous vous prions de décider que la somme de 28.462 frs 50 sera versée à M. Vansteenberghé par imputation sur le crédit d'entretien des propriétés communales de l'exercice en cours.

*Adopté.*

N° 594

—  
*Matériaux  
livrés en 1940  
par l'entreprise  
Vansteenberghé*

—  
*Demande  
de révision  
des prix  
de règlement*

—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 595

—  
Programme  
des Grands  
Travaux

—  
Institut  
Denis Diderot  
4<sup>e</sup> lot Carrelage  
et revêtements

—  
Réception  
définitive

—  
Décomptes  
définitifs

MES CHERS COLLÈGUES,

Le 31 Janvier 1946, une commission composée de MM. Florimond Lecomte, adjoint au Maire, délégué aux Bâtiments ; De Neve, Soulié, Conseillers Municipaux ; Fauvet, ingénieur, Chef du service des Bâtiments et Chenal, Architecte, s'est rendue à l'Institut Denis Diderot, boulevard d'Alsace, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux et fournitures désignés ci-dessous :

N° du lot	Désignation des travaux ou fournitures	Dépenses autorisées	Décomptes définitifs
4 <sup>e</sup> lot	Carrelage et revêtements .	1.474.400 frs	1.450 496 frs 93

La Commission a reconnu que les travaux exécutés et fournitures faites satisfont aux conditions des marchés et adjudications et se trouvent en bon état d'entretien.

Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive. En conséquence, nous vous prions d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est présenté.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 596

—  
Hommage  
à la mémoire de  
Largo Caballero

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Conseil Municipal de Lille salue avec émotion et respect la mémoire de Largo Caballero, ancien chef du Gouvernement républicain espagnol, dont le nom restera un symbole ineffaçable pour tous ceux qui ont foi dans le rétablissement définitif de la démocratie en Espagne.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Conseil Municipal de Lille, certain d'être l'interprète de tous les lillois et lilloise qu'animent des sentiments démocratiques, voue au mépris public Franco, dictateur de l'Espagne qui, en dépit des démarches du Gouvernement français à Madrid et malgré les protestations de l'opinion universelle, a fait fusiller Cristino Garcia et ses camarades socialistes, communistes, républicains, démocrates.

Il salue la décision prise par le Gouvernement de fermer la frontière espagnole à partir du 1<sup>er</sup> Mars.

Affirme sa volonté de voir le Gouvernement rompre totalement les relations diplomatiques avec l'assassin des républicains en lutte pour une Espagne démocratique, dès que sera acquis l'accord des gouvernements anglais et américain.

Réclame l'extradition des hitlériens, le Docteur Rhan, Ida Scheingermann, Kaltenbrunner, Hans Heinemann, agents notoires de la Gestapo, Roger Muraille, organisateur de l'assassinat de Marx Dormoy, Tissier, ancien Chef de la Brigade de Lille, Peretti Delia Rocca, assassin de Jean Catelas et Gabriel Péri, afin que ces criminels puissent répondre de leurs forfaits devant le Tribunal du Peuple.

Les Conseillers Municipaux de Lille envoient le salut le plus chaleureux aux républicains et démocrates espagnols, dont beaucoup se sont battus pour la libération de la France et qui luttent pour une Espagne libre.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Le Conseil Municipal de la Ville de Lille, réuni en séance publique le 25 Mars 1945, appelle l'attention du Gouvernement de la République sur la situation des personnes bénéficiaires de la Retraite des Vieux Travailleurs ou secourues par le Bureau de Bienfaisance qui ne possèdent pas de ressources suffisantes pour acheter du tabac ou de la poudre de tabac.

Il forme le vœu que des mesures spéciales soient prises en leur faveur et qu'un tarif réduit leur soit consenti, afin de leur permettre de se procurer le tabac ou la poudre de tabac accordé aux citoyens de la République française.

*Adopté.*

N° 597

—  
*Résolution  
en faveur  
des Républicains  
Espagnols*  
—

N° 598

—  
*Tarif réduit  
pour l'achat  
de tabac,  
ou de poudre  
de tabac  
par les vieux  
travailleurs  
et secourus  
du Bureau  
de Bienfaisance*  
*Vœu*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 598<sup>1</sup>

Autorisation  
d'ester contre  
MM. Leroy,  
Room-Valembois  
Mmes Degouge,  
et Vve Grouzet

MES CHERS COLLÈGUES,

En exécution de la décision prise par le Conseil Municipal de désaffecter le marché St-Nicolas et d'y créer une salle municipale, la Ville a fait connaître aux dix-huit commerçants installés dans ce marché, qu'elle entendait faire cesser pour le 31 Janvier 1946 le droit de jouissance des étaux et les a invités à rendre les emplacements libres de tous aménagements qu'ils auraient pu y installer.

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Toulouse, huissier à Lille, en date du 16 Janvier 1946, dix-sept de ces commerçants ont protesté contre le congé qui leur a été délivré et ont sollicité le renouvellement de ce qu'ils appellent « bail verbal » en application des lois du 30 Juin 1926 et 13 Juillet 1933 réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne les baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

Nous leur avons fait connaître par exploit de M<sup>e</sup> Crombet, huissier à Lille en date du 25 Février 1946 qu'ils ne sauraient prétendre au bénéfice des lois sur la propriété commerciale, attendu que la Ville ne leur a accordé aucun local mais un simple droit de jouissance précaire et révocable, et qu'en conséquence, nous maintenions les termes de notre lettre du 28 Décembre 1945 leur refusant le renouvellement du droit dont s'agit.

M. le Préfet du Nord vient de nous annoncer que, par un mémoire déposé le 5 Mars 1946, quatre de ces commerçants :

MM. Léopold Leroy et Room-Valembois, bouchers ;

M<sup>me</sup> Degouge, marchande de poissons ;

et M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Grouzet, tripière,

ont annoncé leur intention d'introduire une action judiciaire contre la Ville à l'effet d'obtenir une indemnité d'éviction.

Pour les raisons ci-dessus exposées, nous estimons que cette prétention n'est pas fondée et nous vous demandons de nous autoriser à défendre à cette action devant toute juridiction compétente.

\*\*\*

Etant donné qu'ils n'ont pas de délai pour appeler l'affaire devant le Tribunal Civil, il y a tout lieu de croire que les 4 commerçants sus-visés, en retarderont le plus possible la fixation et qu'ainsi tous bénéficieront d'une prorogation de délai.

Notre thèse se défendant très bien, nous pourrions pour gagner du temps les appeler en référé aux fins d'expulsion mais il faut craindre que le Président



décide de surseoir à statuer jusqu'à ce que le Tribunal Civil se soit prononcé sur la nature juridique du droit que détiennent ces commerçants.

Même si le Président des Référés renvoyait l'affaire devant le Tribunal Civil, notre action aurait pour résultat d'obliger les commerçants à faire inscrire au rôle leur instance en demande d'indemnité ou, en cas d'inertie de leur part, de nous permettre une démarche auprès du Président du Tribunal en vue de hâter la fixation rapide de cette affaire.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'Assistance à la Famille des familles suivantes qui présentent les conditions requises par le décret du 29 Juillet 1939.

N° 599

Assistance  
à la famille

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS		POINT DE DÉPART	
Auweiler Madeleine	159, rue des Stations	Jean-Claude Bernard	150 432	582	P. U. 1-2-46
Bastenier-Blanchard	6, rue de Thumesnil	Edmond Hélène Nicole Christiane	150 432 864 1080	2526	P. U. 1-3-46
Beaubois Louis	r. de Balzac, c. Thieffry, 4	Jeannine Jean Robert	150 432 864	1446	P. U. 1-3-46
Beuselinck-Verhaeghe	22, rue d'Antin	Bernadette Jacques	150 432	582	P. U. 1-3-46
Bonnel Paule	14, rue Fontenelle	Michèle Danièle	150 432	582	P. U. 1-2-46
Braessens-Delahaye	78, rue de Wazemmes	Josiane		150	P. U. 1-2-46
Breyne-Dumoulin	35, rue d'Aboukir	Yvette Germaine Jeanne	150 432 864	1446	P. U. 1-3-46
Buchet-Caby	64, rue d'Austerlitz	Albert Geneviève	150 432	582	P. U. 1-2-46

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS	POINT DE DÉPART
Buriez-Cretal	45, boul. de Lorraine	Yvette 150 Ginette 432 Henri 864 Michel 1080 Jean-Marie 1080	3606 P. U. 1-3-46
Cavalier Georgette	45, rue de Poids	Nadia	150 P. U. 1-3-46
Claus-Mulo	181, rue du Fg de Roubaix	Marcel 150 Jacques 432 Anita 864	1446 P. U. 1-3-46
Cohen-Wastenbind	74, rue Alphonse-Mercier	Simone 150	P. U. 1-2-46
Couture Julienne	189, boul. de la Liberté	Jean-Louis	150 P. U. 1-2-46
Crolbois-Detres	10, rue de la Halloterie	Georges	150 P. U. 1-2-46
Davion Louis	5, r. du Pont du Lion d'Or	Gilbert	150 P. U. 1-2-46
De Coninck Jean	65, rue de Wazemmes	Serge 150 Marcelle 432	582 P. U. 1-3-46
Delberghe Lucienne	4, Place Fernig	Francis	150 P. U. 1-12-45
Dhondt-Dupriez	2, rue de la Glacière	Daniel	150 P. U. 1-3-46
D'Hulst Gustave	2, rue Montaigne	Andrée 150 Gustave 432 Marcel 864 Georges 1080	2526 P. U. 1-1-46
Dindeleux-Vandepoel	136, rue Royale	Daniel 150 Claude 432	582 P. U. 1-3-46
Dumont de Pessemier	5, rue de la Marmora	Guy	150 P. U. 1-2-46
Evrard Marie	14, rue des Bonnes-Rappes	Jean-Marie 150 Elise 432 Paulette 864 Jacqueline 1080	2526 P. U. 1-3-46
Flamant Van Laeys	r. Cabanis Pav. Casseville	Yvette 150 Odette 432 Fliane 864 Maurice 1080	2526 P. U. 1-3-46
Geva Raymonde	98, rue d'Isly	Claude 150 Danielle 432	582 P. U. 1-12-45
Glorieux-Lepla	r de Bailleul, c. Deldal, 17	Michel 150 Henri 432 Claude 864 Roland 1080 Monique 1080	3606 P. U. 1-11-45
Goret Marie-Louise	48, rue de Flers	Marcel	150 P. U. 1-11-45

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS	POINT DE DÉPART
Haidopoulo Styliano	32, rue Barthélémy-Delesp.	Gilbert Jeannine Claude Roger Michel Hélène Jacques Ariane	P. U. 1-2-46 4716
Hennart Marcel	r. d'Emmerin, c. Siney, 2	Marcel Denise Georges Jean-Pierre Bernard Alain	150 432 864 1080 1080 1080 4686
Hennebel Albertine	45, rue Gustave-Delory	Daniel	150 P. U. 1-2-46
Labre Vve Cendre	9, rue de la Tranquillité	Janine Gabrielle Yvette	150 432 864 1446
Leclercq Georges	52, rue St-Etienne	Liliane Claude Georgette	150 432 864 1446
Legal Roger	84, boul. Victor-Hugo	Yvette Jeannine	150 432 582
Legrand Robert	127, rue Gustave-Delory	Josiane	150 P. U. 1-2-46
Machtelynck Désiré	84, rue Malsence	Jean Hélène Albert Emile René	150 432 864 1080 1080 3506
Maes-Vinet	95, rue de Wazemmes	Juliette Jean Mauricette Nicole	150 432 864 1080 2526
Marcant Césaire	24, rue Paul-Lafargue	Marcel Denise	150 432 582
Messeman Jules	25, rue Monge	Gustave Marie-Ange Michel	150 432 864 1446
Mestag Yvonne	20, rue du Magasin, c. 3	Annick	150 P. U. 1-2-46
Moreau Marie	25, rue des Célestines	Marie-Thérèse	150 P. U. 1-3-46
Mutte-Clerbois	149, rue des Stations	Annick	150 P. U. 1-10-45
Nisolle Laurence	84, rue du Fg de Douai	Michèle	150 P. U. 1-2-46

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS	POINT DE DÉPART
Notterman André	143, r. du Fg de Roubaix	Nicole 150	P. U. 1-2-46
Notterman Pringuet	143, r. du Fg de Roubaix	Mauricette 150	P. U. 1-2-46
Pharasyn Auguste	16, r. de la Paix d'Utrecht	Robert 150 Josiane 432 Roger 864 1446	P. U. 1-2-46
Pretre Maes	128, rue de Philadelphie	Serge 150 Jeannine 432 Denis 864 1446	P. U. 1-2-46
Roger Auguste	12, rue de l'Espérance	Reine 150	P. U. 1-3-46
Rossignol-Carnet	27, rue de la Halle	Gérard 150	P. U. 1-3-46
Ruckebusch Marcelle	44, rue Malesherbes	Francine 150	P. U. 1-1-46
Rypert-Hoste	89, rue de Canteleu, c. 6	Roger 150 Marcelline 432 582	P. U. 1-2-46
Saint-Léger Maurice	15, rue du Calvaire	Gaston 150 Paulette 432 Christiane 864 1446	P. U. 1-3-46
Samier-Martel	126, rue Nationale	André 150 Charles 432 582	P. U. 1-1-46
Santens Jules	21, place Vanhoenacker	Michel 150 Roberte 432 Robert 864 Jeannine 1080 2526	P. U. 1-2-46
Skini Ahmed	155, rue des Stations	Gérard 150 Christian 432 Serge 864 1446	P. U. 1-11-46
Top-Engelaere	63, r. du Bois d'Annappes	Jean 150	P. U. 1-2-46
Tranchez-Wydauw	7, rue de Cambrai	Liliane 150 Raymond 432 Julyana 864 1446	P. U. 1-3-46
Vaissière Marcelle	20, rue du Fg d'Arras	Patrice 150	P. U. 1-3-46
Van Belleghem Angèle	10, rue du Priez	Simone 150	P. U. 1-1-46
Vandermeersch-Fachaux	7, allée des Dondaines	Marie-Paule 150 Daniel 432 582	P. U. 1-2-46
Vanstraesselle-Pèlerin	70, rue de Condé	Micheline 150 Max 432 Ginette 864 1446	P. U. 1-1-46
Verschelden-Faussart	63, rue de Flandre	Raymonde 150 Hubert 432 582	P. U. 1-1-46

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS	POINT DE DÉPART
Vervisch Marcel	21, rue du Curé St-Etienne	Julien 150	P. U. 1-12-45
		Jacques 432	
		Jacqueline 864 2526	
		Renée 1080	
Daudues Raymond	Bd de Metz, baraq. 257	Gérard 50	P. U. 1-1-46
		Raymond 80	
		Jacqueline 170 810	
		Josette 255	
		Jeannine 255	
Delestraz-Régnier	15, r. Montaigne, c. L'enfant, 10	Monique 150	P. U. 1-1-46
Desmaretz Angèle	100, rue d'Isly	Rose 55	P. U. 1-3-46
		Jeanne 225	
		Yvette 450	
		Suzanne 675 2755	
		Elise 675	
		Edmond 675	
Doremus Daniel	Allée du Fort Ste-Agnès	André 115	P. U. 1-1-46
		Roger 275	
		René 550 2590	
		Irène 825	
		Aubert 825	
Gassmann-Gassion	41, rue d'Angleterre	André 50	P. U. 1-2-46
		Danièle 155 205	
Lakel Mohamed	124, rue S.-Verhulst	Roland 50	P. U. 1-2-46
		Rachid 50	
		Louisa 50	
		Geneviève 55 315	
		Jeannine 55	
		Hamid 55	
Marchant Ernest	r. Colbert, c. Bohin, 12	Marcel 50	P. U. 1-3-46
		André 65	
		Edmond 130 435	
		Christiane 190	
Plantevin-Cocheteux	11, rue des Célestines	Micheline 150	P. U. 1-1-46
		Jacques 430 1430	
		Georges 850	
Tournal Charles	14, r. Hôpital-St-Roch	Charline 85	P. U. 1-2-46
		Jean-Claude 200	
		Gilberte 400 1285	
		René 600	
Werner-Termote	31 bis, rue St-Bernard	Marie-Anne 90	P. U. 1-1-46
		Eliane 275	
		Eugène 550 2565	
		Lucien 825	
		Jeanine 825	

D'autre part, nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'augmentation du taux de l'allocation aux personnes ci-après désignées.

Bail-Heulle	133, rue St-André	582 au lieu de	150	1-3-46
Beauvois-Libbrecht	102, rue des Sarrazins	4.686	— 3.390	1-2-46
Catry-Lemoine	66, rue L. Danel, c. 2	3.606	— 1.770	1-3-46
Dhuy Jeanne	79, rue Jules-Guesde	3.606	— 1.025	1-2-46
Dutillieux-Vanmeenen	r. Monge, c. Bailleul, 11	3.955	— 2.580	1-1-46
Hanscotte-Druon	29 bis, rue de l'Alma	1.446	— 582	1-3-46
Schoone-Moutier	80, rue de Condé	4.030	— 3.606	1-3-46
Strasseeele-Lagache	r. de l'Alma, c. Morel, 18	582	— 150	1-3-46
Trancard-Jully Gaston	48, rue de l'Alma	3.190	— 1.770	1-1-46
Vandecaveye-Leroy	5, rue Eug.-Jacquet	2.526	— 1.446	1-3-46
Varoux Emile	rue de la Cité, 27, c. St-Maurice	1.446	— 582	1-2-46

Ensuite, nous vous demandons d'admettre la réduction du taux de l'allocation de la personne ci-après désignée :

Hochn Raymond	r. du Pont du Lion d'Or, 9	2.735 au lieu de 3.720	1-3-46
---------------	----------------------------	------------------------	--------

Enfin, nous vous prions d'émettre un avis défavorable aux demandes présentées par les personnes dont les nom suivent qui ne réunissent pas les conditions nécessaires pour bénéficier de l'Assistance à la Famille.

Coneim Berthe	rue Ed.-Vaillant, 8	ressources sup. au barème
Demuer Lucien	rue Chevreuil, 21	d°
Despingre Raymond	rue d'Armentières, 11	laissé à l'ap. de la C. Cle
Lammens Maria	place Genevières, 2	ressources sup. au barème
Lelièvre Julien	rue Carpeaux, 10	d°
Lélong Henri	rue G.-Delory, 148	d°
Lemaire-Dussotier	rue St-André, 77	d°
Maelbrancke Albert	rue Ed.-Vaillant, 34	d°
Maquerre Robert	rue S.-Verhulst, 108 bis	d°
Tadeusz Lydie	rue Racine, 84	d°
Vallart-Lenoir	rue Meurein, 93	cumul non autorisé
Vanhaeren-Duquesne	rue Fontenelle, 16	ne fournit pas les pièces
Verbist-Marschal	rue de la Halloterie, 9	d°
Dumez Léon	rue de la Halle 1 bis	ressources sup. au barème
Gyselinck-Vermant	place Vanhoenacker, 17	ne fournit pas les pièces

Ces dossiers seront transmis aux Commissions Cantonales d'Assistance pour décision.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913, relative à l'assistance des femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi.

Nous vous proposons l'admission et l'inscription dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

N° 600

—  
Assistance  
aux femmes  
en couches

—  
Loi  
du 17 Juin 1913  
—

NOMS	ADRESSES
8 Agneray Bremont Olga.	Rue Copernic, 15 bis.
9 Bachelet Verburglt Isabelle.	Rue Paul Lafargue, cour Boutry, 3.
33 Bail Heulle Raymonde.	Rue St-André, 133.
40 Bocquet Baye Lucienne.	Rue Mélantois, 5.
41 Bonne Daelman Yvonne.	Rue de Gand, 43.
49 Carton Briche Philomène.	Rue Gustave Delory, 131.
48 Casene Sakarowa Katia.	Rue Newton, 22.
31 Chauchard Rogacka Sophie.	Rue du Fg des Postes, 124.
39 Crokaert Catteau Angèle.	Rue d'Austerlitz, 60.
47 Dallenne Demulder Angèle.	Rue Léon Gambetta, 445.
43 Danel-Duplan Lasserre Marguerite.	Rue du Calvaire, 23 bis.
338 Debrandt Van Menis Denise.	Rue de Lannoy, 170, cour 41.
55 Debuys Empis Yvette.	Rue de Bapaume, 1.
21 Decroix Bouquier Renée	Rue Fontenoy, 27 bis.
61 Delahaye Couplet Odette.	Rue Royale, 9.
334 Deraeve Bauwen Gisèle.	Rue des Jasmins, 10.
54 Deroubaix Boidin Léonie.	Quai du Wault, 19.
32 Dhaisne Grincourt Sabine.	Rue de la Justice, 25.
50 Didelot Monchau Clairette.	Rue de Loos, 43.
384 Dierckx Letors Léontine.	Rue Paul Lafargue, 56.
2 Dotte Blondeau Gisèle.	Rue de Bapaume, 5.
69 Droulez Becuwe Emma.	Rue Meurein, 119.
27 Dubar Delannoy Zélie.	Rue de Wattignies, 29.
24 Durand Lenis Hermance.	Quai de l'Ouest, 140.
38 Félix Liebart Lucienne.	Rue du Curé St-Sauveur, 37
23 Flynois Leys Andrée.	Rue Bohin, 11.
34 Galois Thoeden Hélène.	Place aux Bleuets, 2.
22 Hauzelin Pradier Gabrielle.	Rue de la Baignerie, 30.
70 Hennebois Boitte Elvire.	Rue des Sarrazins, 108.
379 Hennotte Lemette Emilienne.	Rue Kuhlmann, 12.
18 Kowalah Jacqueline.	Rue Léonard Danel, 65.
10 Lalau Benauw Marie.	Rue de l'Entrepôt, 6.
20 Lammens Maria.	Place Genevières, 2.
390 Lecluse De Dyn Yvonne.	Avenue de Bretagne, 142.
52 Leleu Dewallers Marguerite.	Rue Jean Bart, 2.

NOMS	ADRESSES
5 Leplat Leclercq Marie-Louise.	Rue du Fg de Roubaix, 91.
14 Loiseau Houx Georgette.	Rue de Paris, 252.
42 Moreau Marie.	Rue des Célestines, 25.
65 Morel Cappaert Marie.	Rue St.-Etienne, 49.
67 Muldermans-Vandaele Suzanne.	Rue du Fg des Postes, 53.
386 Pauwels Ledoux Marcelle.	Rue des Bois Blancs imp. d'Arche, 6.
13 Pichon Destunder Suzanne.	Rue de Valmy, 21.
17 Pouponneau Renaudon Anna.	Rue du Croquet, 11.
7 Rosiers Feret Madeleine.	Rue des Postes, 277.
6 Ruckebusch Marcelle.	Rue Malesherbes, 44.
28 Seys Marlière Rachel.	Rue de Fontenoy, 46.
11 Skrzypek Stasienko Rosalie.	Rue Doudin, 30.
51 Soncin Tiétard Odette.	Rue de Bouvines, 64.
62 Urbain Maria.	Rue de Rocroi, 6.
46 Vaissière Marcelle.	Rue du Fg d'Arras, 20.
29 Vandewalle Leclercq Hélène.	Rue Jeanne d'Arc, 58.
59 Vereecke Enderlin Solange.	Rue Fénelon, 22.
45 Verfaillie Defaux Suzanne.	Rue de Condé, 118.
68 Wilson Bruger Alice.	Rue Massenet, 11.
35 Wolff Brion Léonie.	Rue de Bailleul, 9.

Nous vous proposons d'émettre un avis défavorable pour les demandes présentées par les personnes ci-après désignées qui ne réunissent pas les conditions nécessaires pour bénéficier de l'assistance aux femmes en couches.

30 Bodart Henry Yvonne.	Rue du Chevalier de l'Espinard, 37.
16 De Cock Depaepe Paulette.	Rue du Chevalier de l'Espinard, 45.
4 Delporte Desmazières Nelly.	Rue des Sarrazins, 33.
25 Devaux Castel Valentine.	Rue Philippe de Comines, 10.
63 Fremaux Six Jacqueline.	Rue de Cronstadt, 17.
12 Kerges Osten Marguerite.	Rue de Flers, 45.
37 Mathys Bruyenne Marie-Louise.	Rue de la Marbrerie cour Lefebvre, 33.
66 Poissonnier Secq Marie-Rose.	Rue Désiré Verhaeghe, 29.
53 Spreux Tilleul Marcelle.	Rue de Jemmapes, 33.
15 Van Trichtveldt Becuwe Bernadette.	Rue Roland, 51.
3 Warembourg Duplouty Madeleine.	Bd Victor Hugo, 235.
19 West Quertliniez Jeanne.	Rue Sylvère-Verhulst, 135.

Ces dossiers seront transmis aux Commissions cantonales pour décisions.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'Assistance médicale gratuite des personnes suivantes qui présentent les conditions requises par la loi conformément à la liste établie par le Bureau d'Assistance.

N° 601  
—  
Assistance  
médicale  
gratuite  
—  
Loi  
du 14 Juillet 1893  
—

### Indigents et assurés sociaux indigents

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	N <sup>os</sup>
Agache Arthur	Hellemmes	Nord	Départ. (Ind.)	09.5905953.10
Allard Alfred	Hellemmes	Nord		
Arnal Marceline	95, rue d'Esquermes	Nord		
Assenberghs Marie	Wattignies	Nord		
Bacher Réjane	Lille	Nord		
Badoux Marthe	Ronchin	Nord		
Ballin Henri	Lomme	Nord	Interprofes.	24.5904752.8
Bassez Jeanne	s. d. f.	Nord		
Bedez Elisa	Tourcoing	Seine		
Beline Madeleine	Maubeuge	Nord		
Beun Marie	s. d. f.	Etat		
Bleuzet Marie-Louise	251, r. du Fg de Roubaix	P.-de-C.		
Blondeau Claire	La Madeleine	Nord	Départementale	00.5905541.1
Bloquet Paulette	196, boulevard Montebello	P.-de-C.	La Famille	28.5913332.5
Bocquet Jeanne	s. d. f.	Nord		
Bogaert Zoé	Hellemmes	Nord		
Bonnet Yvette	32, rue Solferino	Seine		
Bonvarlet Odette	Barlin	P.-de-C.		
Boucly Céline	29, rue Rubens	Etat		
Bourre Euphrasie	5, rue Colbrant	Deux-Sèvres	La Famille	98.1790588.2
Bracq Emie	Aulnoye	Nord		
Brahim Noekrame	s. d. f.	Etat		
Brice Raymonde	251, r. du Fg de Roubaix	Nord	Départ. Lille	25.5925213.4
Buquet Madeleine	41, rue Lepelletier	P.-de-C.		
Cartier Etienne	Cité Universitaire	Aude		
Casier Annick	Ronchin	Etat		
Chajnacki Wanda	La Madeleine	Nord	Départementale	18.5909570.4
Cichoza Eléonore	Auchy-lez-Hesdin	P.-de-C.		
Claus Jacques	s. d. f.	Nord		
Casteur Andréa	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		
Chrétien François	59, rue St-Sauveur	P.-de-C.		
Christiaens Henriette	162, r. du Fg de Roubaix	Nord	Départ. Lille	17.5906432.7
Coquereau Paulette	31, rue Lepelletier	Nord		
Crombez Gisèle	62, rue de Madagascar	P.-de-C.	Départ. Lille	23.5914456.12
Dakmaso J.-Pierre	30, rue Gambetta	P.-de-C.		
Danis Suzanne	Lambersart	Nord	Départ. Lille	29.5902752.4
Dagand Simone	125, rue St-André	Rhône		
Darsel Joseph	24, rue du Molinel	Marne	Départ. Laon	90.7524471.7
Decottignies Georges	Roubaix	Lot-et-Garonne		
Dehouck André	Lomme	Nord	Le Travail	19.5907739.12
Delattre Odette	12, place A.-Tacq	P.-de-C.	Le Travail	26.6208633.6

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	N <sup>os</sup>
Delbrouck Léo	s. d. f.	Nord		
Delfosse Michel	134, rue des Bois-Blancs	Nord	Le Travail	09.5906078.11
Delemart Marie	Hellemmes	Nord		
Demoutiez Furey	s. d. f.	Etat		
Dendre Jeanne	La Madeleine	P.-de-C.		
Denise Agnès	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		
Deroo Agnès	Faches-Thumesnil	Nord	Interprof.	98.5900677.4
Dubois Gaston	St-André	Nord	Interp. St-Omer	01.6200891.1
Dubois René	St-André	Nord	Interp. St-Omer	01.6200891.1
Dubos Madeleine	Bully-Grenay	P.-de-C.		
Dufour Louis	Sailly-sur-la-Lys	Nord		
Dugardin Christine	251, r. du Fg de Roubaix	Nord	La Famille Roub.	19.5907656.10
Duleu Claire	Croix	Nord	Départementale	10.5929739.11
Dupont Jacqueline	Montargis	Loiret		
Dupriez Madeleine	69, rue Jenner	Nord	La Famille	96.5901785.7
Durut François	s. d. f. à Lille	Etat	Départementale	01.5918326.8
Duteuilly Georges	s. d. f.	Etat		
Eoclette Janine	21, rue des Augustins	P.-de-C.		
Flahaut Hélène	71, rue d'Angleterre	P.-de-C.		
Flomont Henri	Villers-au-Tertre	Nord		
Fouquet Geneviève	Paris	Loiret		
Fournier Marcel	Lomme	Nord	Départementale	23.5903979.2
Gaillat Janine	St-Maur Crétel	Seine		
Garez Marie	95, rue d'Esquermes	Nord		
Garnier Colette	St-Omer	Seine		
Gaudry Lucienne	16, rue de la Barre	Seine		
Gilliot Anne-Marie	St-Sauveur (Yonne)	Yonne		
Germont Paulette	Pantin	Seine		
Godin Denise	284, rue Solférino	Nord		
Graillot Lucienne	s. d. f.	Etat		
Grégoire Etienne	Arras	Etat		
Grimonpont Louis	Ronchin	Nord		
Guérin Germaine	Roubaix	Nord		
Guyonnet Carmen	Hem	S.-et-M.		
Guyot Pierre	Mons-en-Barœul	Nord	Départementale	04.4406630.12
Gyde Annie	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		
Hamy Henri	45, rue Gustave-Delory	Marne		
Havegheer M.-Madel.	291, Bd Victor-Hugo	Nord		
Henneron Georges	s. d. f.	Nord		
Hochart Roger	Pont-de-Briques	P.-de-C.		
Holvoet Mireille	Lambersart	Nord		
Hombert Ghislaine	s. d. f.	Nord		
Hondermarck Maurice	rue St-Pierre-St-Paul, 18	Nord	Agricole	90.5903830.8
Huart René	Ascq	Nord	Interprofes.	27.5901690.5
Hubert Cécile	s. d. f.	M.-et-L.		
Ingwer Henri	320, rue Nationale	Nord		
Jacob Jeanne	251, r. du Fg de Roubaix	P.-de-C.		
Jacquet Gilberte	Saint-André	Orne		
Jankowski Léocadie	7, rue Georges-Maertens	P.-de-C.		
Jules Clotilde	11, rue des Dondaines	Etat		
Kleimpeter M.-Louise	Nœux-les-Mines	Seine-Inf.		
Kutz Maria	2, rue du Vert-Bois	Nord		
Labens Hilaire	La Madeleine	Nord		
Lamarre Lucien	s. d. f.	Finistère		
Lamarre Marie	75, rue des Arts	P.-de-C.		
Lamotte Léontine	Haspres	Nord		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	N°s
Lebon Georges	Gravelines	Nord		
Lecat Léa	10, rue Rabelais	Nord		
Lecointre Jeanne	196, Bd Montebello	Nord		
Lécuelle Jeanne	Bateau-Colme	S.-et-O.		
Legrand Georges	s. d. f.	Nord		
Lemahieu Léontine	50, rue Hégel	Loir-et-Cher		
Leplat Jeanne	Roubaix	Nord		
Liénard Emile	s. d. f.	Nord		
Lorthioit Alice	3 bis, rue de la Chaude- Rivière	Nord		
Lozinguez Jean	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		
Machon M.-Louise	21, rue de Madagascar	Nord	Interpr. Lille	83.5900914.10
Marotte Germaine	230, rue des Postes	Nord	Départ. Lille	15.5916363.6
Massy Blanche	27, rue de la Halle	Nord		
Mayeux Yvonne	Marcq-en-Barœul	Nord		
Mikolajczak Wladisl.	3, rue Dupleix	Nord		
Mille Mariette	Armentières	Nord		
Moine Simone	s. d. f.	Etat		
Monchiet Simone	s. d. f.	Nord		
Montagne Yvonne	Boulogne-sur-Mer	Gironde		
Moraweck Hélène	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		
Morcamp Léontine	251, r. du Fg de Roubaix	Seine-Inf.		
Moreau Marie-Louise	s. d. f.	Nord		
Morel Marie-Louise	Corbie	Somme		
Muller Nelly	19, quai Vauban	P.-de-C.		
Mullier Raymonde	Ennevelin	Nord		
Nemri Jeneef	s. d. f.	Nord		
Nicolet Emile	76, rue d'Austerlitz	Nord	Départ. Lille	94.5901589.7
Nivesse Solange	65, rue St-André	Nord		
Olive Marcel	Gruson	Nord		
Panthenet Louise	Paris	Seine		
Parmentier André	7, rue de Gand	P.-de-C.		
Pauline Elvire	s. d. f.	Etat		
Pecqueur Odette	Faches	Nord		
Pelletier Juliette	La Madeleine	Somme	Départ. Lille	18.8000595.9
Posson Andrée	11, rue Malpart	Rhône		
Pollet Charles	s. d. f.	Nord		
Ponthieu Gisèle	Genech	Nord		
Pouluais Aimée	251, r. du Fg de Roubaix	Ile-et-Vilaine	La Famille Béthune	20.3501981.3
Quedru Raymond	s. d. f.	Nord		
Quinart Daniel	247, rue Solférino	Nord	La Famille	21.5933251.4
Quintaert Georgette	Valenciennes	Nord		
Régnier Charles	275, Bd V.-Hugo	Côte-d'Or		
Ringot Gustave	35, r. Saint-Sébastien	Nièvre		
Robert Renée	31, r. de la Monnaie	Oise		
Rotondi Lucie	s. d. f.	Etat		
Rybinski Annie	108, rue des Meuniers	Nord		
Sannière Françoise	Cambrai	Nord		
Sauzer Rosa	32, Bd Montebello (terrain Walker)	Etat		
Schili Ali	117, rue Gustave-Delory	Etat		
Schoepfelin Liliane	9, rue de Boulogne	P.-de-C.	Départ. Lille	25.5928303.9
Sette Nicole	5, rue du Calvaire	Nord	La Flandre Marit. Bourbourg	97.5908338.7

NOMS	ADRESSES	DOMICILE SECOURS	CAISSES	N <sup>os</sup>
Simon Marie	Langres	Haute-Marne	Union Mutualiste de la Hte-Marne	07.5201298.8
Sirot Jacqueline	Monceau St-Vaast	Nord		
Skomorowska Micheline	Annappes	Nord		
Slupski Jean-Pierre	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		
Soubry Berthe	31, rue de la Monnaie	Nord		
Stevens Denise	La Madeleine	Nord	?	?
Sufys Elodie	Lomme	Nord		
Tardière Georgette	Marquette	P.-de-C.		
Tassart Berthe	Auchel	P.-de-C.		
Tassart Fernande	Auchel	P.-de-C.		
Taylor Jules	Haubourdin	Nord	Mutualité	20.5924126.7
Top Simone	63, r. du Bois d'Annappes	Nord		
Tranquant François	Sailly-lez-Cambrai	Nord		
Trubelin Marguerite	s. d. f.	Nord	Interpr. Lille	10.5919255.11
Vallier Célestin	5, Bd des Ecoles	Savoie	Départementale	?
Vanacker Simone	La Madeleine	Nord	Départementale	09.5926770.1
Van Broeck Jeanne	24, rue des 3 Mollettes	Nord		
Van Costenbosch J.	Tressin	Nord		
Vandekerkhove Rose	196, Bd Montebello	Nord	Départementale	28.5907291.10
Vanhaverbecke Marc.	Forêt-au-Marque	Nord		
Van Waes Renée	Arras	Nord		
Vasseur Jean	96, rue Colbert	Nord		
Verbèke Jacques	95, rue d'Esquermes	Nord		
Verbesselt Mélanie	Lammersart	Nord		
Vermeulen Jules	s. d. f.	Nord		
Vilain Albert	s. d. f.	Nord		
Villain Pierrette	Lomme	Nord		
Vincent Micheline	5, rue Pline	Nord	Interprof.	27.5918407.3
Wallaert Maurice	s. d. f.	Etat		
Wavelet M.-Louise	13, rue Basse	P.-de-C.		
Zanella Ida	Cambrai	Nord	Mutualité Cambrai	27.5902807.5
Aubriot René	23, rue Ste-Barbe	Nord	La Famille	?
Baude Zorène	28, rue du Long Pot	Nord		
Beauchamp Gérard	Templemars	Nord		
Bernadotte Charlotte	Lammersart	Basses-Pyr.	Départ. Pau	?
Bevière Julienne	Bd Belfort, Roubaix	Nord		
Bourgeois Henriette	Auchel	P.-de-C.		
Boutteau Christ.	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		
Broché Agathe	Paris	Savoie		
Broche Florina	Paris	Savoie		
Buseine Yvonne	La Madeleine	Nord		
Chapelet Julia	92, rue de la Monnaie	P.-de-C.	Départementale	19.5909271.12
Chopin Noella	s. d. f.	P.-de-C.	La Famille	27.5921575.7
Davoise Gisèle	Lammersart	Nord		
Debuire Lucien	s. d. f.	Nord		
Deglave Claude	s. d. f.	Nord		
Deléglise Adolphe	Roubaix	Nord		
Delmotte M.-Thérèse	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		
Demaere Francine	Armentières	Nord		
Desmoulins J.-Paul	r. Cabanis, cité Casse- ville, 28	Rhône		
Devauchelle Hermance	Béthune	P.-de-C.		
D'Hollander Roger	La Madeleine	Nord	Interprof. Lille	17.5903260.7
D'Hygère Simone	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE	CAISSES	N <sup>os</sup>
Drag Françoise	251, r. du Fg de Roubaix	Etat		
Ferhoum Mohamed	s. d. f.	Nord	Départ. Lille	12.1313304.1
Forceville Artémise	Tourcoing	Nord		
Fremaux Georgette	Santes	Nord		
Goyantin Daniel	Luxembourg	Seine		
Hué Louis	Le Havre	Seine-Inf.	Départ. Rouen	?
Lapinski Reine	Templeuve	Nord	Agric. Lille	03.7512104.10
Lebrun Reine	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		
Lemaire Arthur	s. d. f.	Nord	Mutuelle Agric.	95.5990260.10
Leroy Albertine	26, rue Basse	Nord		
Lesschaeve Jules	79, rue Austerlitz	Nord	Départ. Invalidité	93.5909596.11
Lévêque Lucie	Paris	Calvados		
Miller Aurore	Hellemmes	Nord		
Millot Maria	251, r. du Fg de Roubaix	Nord		
Monier Léona	Hautmont	Nord	Départ. Lille	14.5928856.11
Mura François	s. d. f.	S.-et-O.		
Palladini Francine	Boulogne-sur-Mer	Etat		
Podevin Edith	La Madeleine	Nord		
Ragot Renée	Mouvaux	Nord	Départementale	24.5932686.4
Ricquart Marie	Rue Marais (EMA)	Nord		
Remazeilles Marguerite	46, rue Ste-Catherine	Gironde	Départementale	23.5934906.1
Renart Mercédès	319, rue Gambetta	P.-de-C.		
Rosé Marcelle	4, place Vanhoenacker	Nord	Interprof.	16.5903792.9
Szubinska Kazienura	Jeumont	Nord		
Tartare Régine	Oignies	P.-de-C.		
Tellier Georges	Sin-le-Noble	Nord		
Vandeville M.-Thérèse	97, rue de Douai	Nord		
Verbrugge Jocelyne	Lezennes	Nord	Départ. Lille	21.5912154.6
Wallyn Solange	Rosendaël	Nord		
Withaegé Angèle	Lambersart	Nord	Départementale	02.5908589.3
Aumonier M.-Louise	164, r. du Fg de Roubaix	P.-de-C.		
Baudoux Alexandre	s. d. f.	Nord		
Boursin Marie	s. d. f.	Nord		
Canion Andréa	Maison Maternelle	Nord		
Caron Simone	s. d. f.	Etat		
Carton Albert	91, rue Boucher-Perthes	Nord		
Danna Georges	4, place de Gand	Nord	La Famille	12.5925037.12
Day Willie	Pérenchies	P.-de-C.	Départementale	16.6206749.11
Delabarre Robert	s. d. f.	Nord	Départementale	29.5960096.1
Déprez Vve Descamps	14, rue Moillet	Nord	La Famille	02.5900898.3
Fiévet Ernest	s. d. f.	Nord		
Gilliot Georgette	51, rue Roger-Salengro	Calais		
Javlowic Joseph	s. d. f.	Nord	Départementale	01.5904236.11
Legrand Pierre	76, rue de Gand	Nord		
Luce Gisèle	s. d. f.	Seine-Inf.		
Mignot Pierre	s. d. f.	Nord		
Millot Fernand	Seclin	Nord	Le Travail	09.5922158.10
Parent Jean-Marie	23, rue St-Omer	Nord	Départementale	07.5933390.11
Ricourt J.-Noël	s. d. f.	Nord	Départementale	14.5913298.6
Thomas Placide	87, rue P.-Legrand	Decazeville	Départementale	01.7537790.1
Tuybens Fernand	16, r. St-Pierre-St-Paul	Nord	Départementale	21.5922495.9
Van Noten Anaïse	s. d. f.	Nord		

Ces dossiers seront transmis aux Commissions Cantonales d'Assistance pour décision.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 602

—  
Assistance  
aux vieillards,  
infirmes  
et incurables

—  
Loi  
du 14 Juillet 1905

—  
Assistance  
à domicile

MES CHERS COLLÈGUES,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau d'assistance.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITION ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION	
Bermann Jules	20, rue Mazagran	400 frs	1-3-46
Bert Agathon	57, r. du Buisson, c. Fran- chomme, 1	400 frs	1-2-46
Vve Bouchez-Bonnet	34, rue Mazagran	400 frs	1-2-46
Vve Brunswyck-Dombrie	9, r. d'Aboukir, c. Picavet	332 frs	1-3-46
Vve Budin-Stolbaerts	r. A.-Mercier, cité Cen- trale, 33	270 frs	1-3-46
Carette Paul	18, r. de la Vignette	360 frs	1-3-46
Vve Couttenier-Waclos	85, r. des Bois-Blancs C. St-Joseph, 7	340 frs	1-3-46
Vve de Bast-Vanhoolandt	79, rue d'Iéna	400 frs	1-4-46
Defives Raymond	70, rue St-Etienne	360 frs	1-4-46
Déhollain Emile	1, r. des Bonnes-Râppes	400 frs	1-1-46
Vve Deleboe-Courcière	47, r. du Vieux-Faubourg	280 frs	1-3-46
Delporte Alice	33, rue des Célestines	400 frs	1-1-46
Despinoy-Verbecke	31, rue des Bouchers	340 frs	1-2-46
Dheygers-Stanwaert	46 ter, rue St-Sébastien	360 frs	1-2-46
Vve Dumont-Lecroart	63, avenue Butin	214 frs	1-1-46
Duriez-Van Neste	151, rue de Wazemmes	400 frs	1-3-46
Vve Durot-Duponchel	84 bis, r. Manuel, c. Mo- rel, 4	400 frs	1-3-46
Vve Duthield-Hasquin	22, rue d'Eylau, c. des Buisses, 4	400 frs	1-3-46
Eggermont-Crubbe	58, rue de Bapaume	234 frs	1-2-46
Gravelin Albert	10, rue Magenta	400 frs	1-3-46
Vve Gremmonprez-Stien	42, r. du Curé-St-Sauveur	350 frs	1-3-46
Hofman Michel	21, rue Jules-Bretón	324 frs	1-2-46
Isbled-Duvet	28, rue des Stations	400 frs	1-2-46
Lebourgeois Emile	216, rue Solférino	400 frs	1-1-46
Legrand Robert	127, rue Gustave-Delory	400 frs	1-1-46
Vve Lombart-Verhaeghe	109, rue Gambetta	400 frs	1-3-46
Manotte Camille	36, rue des Tanneurs	400 frs	1-3-46
Mossière Mathieu	97, rue Jules-Guesde	364 frs	1-3-46
Péru Léa	77 bis, r. Boucher-de-Per- thes	400 frs	1-3-46
Vve Sanders-Ghyssens	6, rue du Quai	400 frs	1-2-46
Scheppez Adrien	97, rue Jules-Guesde	400 frs	1-3-46
Spirkens Marie	189, r. des Postes, c. des Postes	400 frs	1-3-46
Spruyt Julia	79, rue d'Emmerin	400 frs	1-3-46
Vve Thurotte-Vanderstrae- ten	31, rue de Thionville	300 frs	1-2-46

NOMS	ADRESSES	PROPOSITION ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION	
Vve Tirmache-Henno	63, rue des Meuniers, c. Rémy 7	300 frs	1-3-46
Vve Vandamme-Vendeville	74, rue de Flandre	400 frs	1-3-46
Vve Vasseur-Coustenable	61, r. de la Justice, c. des Jardins PS N° 42	400 frs	1-3-46

*Procédure normale*

Vve Allard-Fourneau	22, r. du Fg des Postes	206 frs	15-2-46
Antonini Emilia	20, rue des Robleds	radiation, pas incurable	
Astier-Beuvelet	107, r. Gustave-Delory	179 frs	1-1-46
Berlemont Jeanne	10, r. Allard-du-Gauquier	rejet, pas total. incurable	
Vve Biotelle-Cliquet	31, rue Arago	rejet, vit en famille	
Bisiaux Eugène	15, rue de la Trinité	rejet, se procure ress.	
Vve Blondeau-Momerange	109, rue Gustave-Delory	400 frs	1-1-46
Bon Alexandre	26, rue de la Cité	rejet, ressources suffis.	
Bon-Obri	26, rue de la Cité	234 frs	1-1-46
Vve Bonnier-Deschins	108, r. du Fg des Postes	rejet, enfants peuv. aider	
Bourdier-Jouy	19, rue St-André	234 frs	1-11-45
Brame Jules	1, r. des Moulins de Ga- rance	rejet, ress. suffisantes	
Buirette-Flament	20, rue Doudin	205 frs	15-12-45
Caffier Louis	10, rue St-Michel	400 frs	1-12-45
Camus-Wilfort	11, rue du Plat	rejet, enf. peuvent aider	
Chasseur-Bodoux	74, r. Ch.-St-Venant	rejet, enf. peuvent aider	
Claeys Guillaume	24, rue Gosselin	rejet, enf. peuvent aider	
Claisse Paulette	1, r. du Chemin de Fer	200 frs	1-1-46
Cochart-Hof	82, rue Jemmapes	150 frs	15-10-45
Cox-Honnart	189, r. et Cité des Pos- tes, 28	rejet, enf. peuvent aider	
Crétal Paul	14, rue Fontenelle	rejet, perçoit P.I.A.S.	
Crombez Adolphe	25, rue Arago	rejet, ressources suffis.	
Vve Cronye Clarisse	58, r. Lannoy	rejet, ressources suffis.	
Vve Cuignet-Sohet	Sentier N-Dame des Grâ- ces, 17	rejet, pas total. incurable	
Vve Debachy-Cordonnier	r. B.-Decourchelles, c. Ste- Agnès, 11	270 frs	1-1-46
Debrock Edouard	1, rue Henri-Kolb	344 frs	1-2-46
Vve Debruyne-Broodcoole	60, rue Fénelon	rejet, enf. peuvent aider	
Vve Decuyper-Glorieux	32, r. du Fg des Postes	radiation, enf. peuv. aider	
Vve Dedecken-Pezin	r. du Molinel, c. des Pau- vres-Claires, 14	320 frs au lieu de 400 frs	15-2-46
Vve de Deyker-Kipfer	13, rue Traversière	360 frs	1-2-46
Défontaine Charles	2, rue Marais	400 frs taux maintenu	
Defour Camille	36, r. du Curé-St-Sauveur	117 frs	1-1-46
Vve Dekeyser-Colpaert	r. Gustave-Nadaud, c. Tes- ly, 4	325 frs	15-11-45
Vve Delansorme-Dubois	36, r. St-André	rejet, ressources suffis.	
Delattre-Lemaire	6, rue Barré	rejet, ressources suffis.	
Vve Delcroix-Prin	22, rue Négrier	rejet, perçoit la P.I.A.S.	
Delécluse-Lefebvre	2, rue des Moulins de Ga- rance	rejet, enf. peuvent aider	
Vve Delepierre-Smaghe	9, Bd de Lorraine	360 frs	15-10-45
Delestrée-Vanhorenbeck	7, rue de la Vignette	rejet, ressources suffis.	
Delneste-Gysels	18, rue de l'Alma	rejet, vit en famille	
Vve Delobel-Adam	75, rue Royale	rejet, vit en famille	

NOMS	ADRESSES	PROPOSITION ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Delsaux Rachel	6, rue St-Michel	400 frs 1-3-46
Vve de Praeter-Viaene	4, rue Baudelaire	rejet, vit en famille
Deretz Noémie	23, rue Paul-Lafargue	250 frs 15-11-45
Desquermes-Lhomme	47, rue du Molinel	164 frs 15-11-45
Dewaele Alfred	2, rue Baudin	164 frs 15-2-46
Dhélin-Rucart	18, rue Détournée	215 frs 15-10-45
Dobrecourt-Corvie	6, r. de la Chaude-Rivière	rejet, peut travailler
Dobrecourt Louis	6, r. de la Chaude-Rivière	rejet, vit en famille
Dujardin-Leclercq	9, rue A-Colas	400 frs au lieu de 350 frs 15-2-46
Dupont-Desquermes	25, Bd du Mal Vaillant	rejet, enf. peuvent aider
Dutro Emile	35, rue St-Gabriel	64 frs 15-11-45
Duvinage-Courtecuisse	235, rue du Buisson	200 frs 1-2-46
Ekeloo-Brevet	44, r. du Fg de Douai, c. Berthoni	rejet, enf. peuvent aider
Vve Faidherbe-Verbelen	Av. de Dunkerque, c. Ba- paume, 1	rejet, vit en famille
Fauvarque-Vandenbroucke	6 bis, rue de la Halloterie	rejet, ressources suffis.
Vve Féron-Warquier	5, r. Gust.-Jonequet	rejet, ressources suffis.
Filloux Delphine	38, rue Ratisbonne	rejet, peut travailler
Frappart-Chagny	4, rue de Rocroy	110 frs 1-11-45
Vve Fruchart Van Begin	3, rue Robespierre	rejet, ress. suffisantes
Vve Fruit-Sornette	179, r. du Fg de Roubaix	radiation, vit avec sa fille
Vve Gaillard-Dorchies	42, r. Malsence, cité Lys	100 frs 15-2-46
Geiregat Camille	202, rue Colbert	rejet, perçoit P.I.A.S.
Vve Gruson-Vanhove	16, rue de la Concorde	rejet, ressources suffis.
Halipré Charles	26, rue d'Iéna	rejet, perçoit P.I.A.S.
Vve Huyghe-Spanneux	142, av. de Bretagne	360 frs 1-12-45
Vve Joachim-Versichèle	52, rue Faidherbe	rejet, enfants peuvent ai- der, ressources suffis.
Vve Jonville-Nolf	66, rue d'Arras	rejet, vit en famille
Keignaert-Cornil	8, rue Lottin	radiation, mari travaille
Kleimport Désiré	74, av. Ch.-St-Venant	197 frs 1-11-45
Vve Lalou-Demalder	5, rue Gantois	rejet, enfants peuv. aider
Lamote Rosalie	2, rue Defaucompret	radiation, peut travailler
Lapaille-Houzé	r. du Vx Fg, c. St-Paul, 9	rejet, ressources suffis.
Lecat Georges	10, rue de Bailleul	rejet, pas total. incurable
Leclercq Constant	54, rue de la Barre	100 frs 1-1-46
Lecocq-Delerue	37, rue Gustave-Delory	rejet, enf. peuvent aider
Vve Lemaigre-Vanacker	43, rue Ste-Catherine	rejet, ressources suffis.
Lengrand Jean	4 bis, rue Voltaire	150 frs 1-1-46
Vve Lesage-Hubert	r. des Pénitentes, 3 bis, c. Vernier	rejet, pension tramways et aide des enfants
Vve Lessart-Quertimer	r. E. Jacquet, allée du Beau-Bouquet, 10	radiation, travaille
Lobez Joseph	10, av. Dorchies	75 frs 15-11-45
Lobez-Martin	10, av. Dorchies	75 frs 15-11-45
Longuépée-Martin	57 bis, rue J.-Gielée	rejet, ressources suffis.
Vve Machtelinck-Verhercke	16, rue Gosselin	150 frs 15-12-45
Maerten Laurence	64, rue G.-Delory	rejet, perçoit P.I.A.S.
Malchos-Rot	20 bis, r. du Pont du Lion d'Or	234 frs 15-12-45
Malechaux-Delobeau	22, rue de la Vignette	169 frs 15-10-41
Vve Marchand-Despinoy	7, rue Rabelais	radiation, ressources suf.
Margat-Nuttens	5, rue de Buffon	rejet, mari travaille



NOMS	ADRESSES	PROPOSITION ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Mariencourt-Cornu	4, r. Jeannette à Vaches	360 frs au lieu de 260 frs 1-3-46
Vve Monpays-Chartrer Morelle Désiré	r. P.-Legrand, c. Ponselee 21, rue des Postes	rejet, enf. peuvent aider rejet, fait des courses pour particuliers
Neiryneck-Doucy	156, rue G.-Delory	rejet, peut travailler
Notterman André	143, rue du Fg de Roubaix	rejet, peut travailler
Vve Obry-Schoenheere	4, rue Henri-Kolb	rejet, peut travailler
Outtier Lucien	7, rue des Brigittines	400 frs 1-12-45
Vve Parent-Willemot	5, rue Jules-Vallès	rejet, pas total, incurable
Plaisan-Fontaine	31, rue de la Vignette	rejet, enf. peuvent aider
Vve Play-Sagghar	26, rue d'Iéna	rejet, enf. peuvent aider
Vve Ranson-Pocquet	202, rue des Postes	rejet, peut travailler
Vve Rose-Delattre	40 bis, rue de Marquillies	200 frs 15-12-45
Vve Roucou-Manier	63, r. Manuel	rejet, vit en famille
Vve Rousseau-Guilbert	Cité Philanthropique, 205- 206	radiation, peut travailler
Vve Samyn-Dupont	18, rue Helmann	326 frs 15-11-45
Six-Dewacle	68, r. du Fg des Postes, c. St-Victor, 10	rejet, enf. peuvent aider
Speetebroot-De Dryvère	133, rue Paul-Lafargue	radiation, ress. suffis.
Tanghe Jean	159, r. Gustave-Delory	rejet, fait quelq. courses
Tisserand Louis	15 bis, rue A.-Casse	rejet, perçoit R.V.T.
Vve Toussaint-Weppe	6, avenue de la Roseraie	rejet, enf. peuvent aider
Vve Trève-Dernoncourt	40, rue du Long Pot	200 frs 1-3-46
Tumelaire René	153, rue Nationale	400 frs 15-2-46
Uzeel Adolphe	89, rue de Condé	radiation, perçoit l'A.R.
Uzeel-Dehondt	89, rue de Condé	37 frs au lieu de 143 frs 15-12-45
Vanacker-Cloderez	11, rue des Pavillons	202 frs 1-11-45
Vanacker Rémi	11, rue des Pavillons	172 frs 1-11-45
Vandemoere Elisa	rue Malsence, cité Lys, 50	suspension
Vandenneede Bernard	50, rue d'Avesnes	200 frs 1-12-45
Vve Vandewoestyne-Roen- ders	37, Bd d'Alsace, c. Bocks- tael, 12	rejet, enf. peuvent aider
Vanhaeren Ernelle	r. Fontenelle, c. Duhem, 16	rejet, pas de renseignem.
Vve Vanheule-Gamelin	54, rue d'Artois	181 frs 1-1-46
Vve Van Valthem-Caron	7, rue de Bailleul	rejet, perçoit R.V.T.
Vve Vermant-Sagoen	122, r. d'Arras, c. Dujardin	désistement
Warin-Rondeaux	28, rue Gustave-Delory	159 frs 1-11-45

Ces dossiers seront transmis aux Commissions Cantonales d'Assistance pour décision.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 603

—  
Assistance  
aux vieillards,  
infirmes  
et incurables

—  
Loi  
du 14 Juillet 1905

—  
Hospitalisation

MES CHERS COLLÈGUES,

En application de la loi du 14 Juillet 1905 relative à l'assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau d'Assistance.

## ADMISSIONS

NOMS	ADRESSES
Bassimon Léonie.	104, avenue du Peuple Belge.
Benoit Marie.	40, rue Bourignon.
Caron Cyriaque.	13, place Madeleine Caulier.
Clauwaert née Demittenaere.	4, rue de Wagram.
Clyti Marcel.	104, avenue du Peuple Belge.
Coettens née Vanhoobroch.	104, avenue du Peuple Belge.
Courmont née Dubois.	104, avenue du Peuple Belge.
Crespel V <sup>vet</sup> née Duquesne.	104, avenue du Peuple Belge.
Deboode Jules.	32, bd Victor Hugo.
Decolfmacker Omer.	2, rue de Courtrai.
Deloof née Arfel Rosalie.	143, rue d'Iéna.
Dernelle Henri.	9, rue Schepers.
Duprez Joseph.	104, avenue du Peuple Belge.
Fahys née Bacrot.	104, avenue du Peuple Belge.
Fornet Georges.	104, avenue du Peuple Belge.
Hautrive née Urbain.	31, rue de Jemmapes.
Hereng Albert.	9, rue Alphonse Colas.
Honoré née Allewaert.	Cité Philanthropique, 52.
Hourquin née Deltour.	Rue de Paris, 147.
Joos née Dondaine.	Rue Désiré Verhaeghe, 39.
Leleu née Jules.	Rue Négrier, 60.
Letellier Henri.	Rue du Bois, 144.
Mille Florimond.	38, rue de Brigode.
Vanhoutteghem née Keggels.	254, rue Pierre Legrand.
Van Tuerenhout née Steffens.	1, rue du Bel Air.

## ASILE DES CINQ PLAIES

Bugnicourt Marie.	291, bd Victor Hugo.
Veys née Delahaye.	291, bd Victor Hugo.

Ces dossiers seront transmis aux Commissions Cantonales d'Assistance pour décision.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées par le Bureau de Bienfaisance et seront transmises à la Commission Départementale pour décision.

### ADMISSIONS

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable pour l'admission au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905, des personnes désignées ci-après :

NOMS	ADRESSES
Bon Alexandre.	26, rue de la Cité.
Botteau Cécile.	7, rue des Frères Vaillants.
Buirette Femme née Flament.	20, rue Doudin.
Caffier André.	10, rue Saint-Michel.
Collin V <sup>ve</sup> née Dubois.	70, rue Saint André.
Crombez Adolphe.	25, rue Arago.
Debachy V <sup>ve</sup> née Cordonnier.	Rue Beaucourt Decourchelles cour Ste Agnès.
Dedecken V <sup>ve</sup> née Perrin.	Cour des Pauvres Claires, 14.
Delattre fe née Lemaire.	6, rue Barré.
Delcroix V <sup>ve</sup> née Prin.	22, rue Négrier.
Dutro Emile.	35, rue St-Gabriel.
Lengrand Jean.	4 bis, rue Voltaire.
Marat Albert.	32, rue Arago.
Marchand V <sup>ve</sup> née Despinoy.	7, rue Rabelais.
Marga fme née Nuttens.	5, rue de Buffon.
Pollicz Fernand.	41, rue Eugène Jacquet.
Soyez V <sup>ve</sup> née Fremaux.	25, cité Philanthropique.
Spetebroodt fme née De Dryvere.	133, rue Paul Lafargue.
Vandenhoecke Rachel.	Rue Jean Jaurès cour Crombez, 10.

### REJET

Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable pour la demande présentée par :

M. Tisserand Louis. | 15 bis rue Adolphe Casse.

qui ne remplit pas les conditions requises.

N° 604

—  
Assistance  
aux vieillards,  
infirmes  
et incurables

—  
Loi  
du 14 Juillet 1905

—  
Allocations  
complémentaires

*RADIATION*

De même, nous vous proposons de radier de la liste d'Assistance :

M. Defontaine Charles. | 2, rue Marais.

ne remplissant plus les conditions requises.

Ces dossiers seront transmis à la Commission Départementale pour décision.

*Adopté.*

La séance est levée à 21 heures.

---

M. de Noire Albany	M. Froux Froux	M. P. Jans P. Jans	M. Moquet Moquet
Mme Desrumaux Hauthe Desrumaux	M. Gheys <del>Gheys</del>	M. Lecomte Lecomte	M. Pierrard Pierrard
M. Alfred Rousseau Rousseau	M. Gaston Rousseau Rousseau	M. Simonot Simonot	Mme Zygot Zygot
M. Van Wolput Van Wolput	M. Balcan Balcan	M. Poone Poone	M. Bracke Bracke
Mme Coiba Coiba	M. de Nève de Nève	M. de Becker de Becker	M. Dayennette Dayennette
Mme Dumanoir Dumanoir	M. Jausseus P. Jausseus	M. Laurent Laurent	M. Leblanc Leblanc
M. Lebon Lebon	Mme Jeanne Leroy Jeanne Leroy	M. Gabriel Leroy Leroy	M. Louis Leroy Leroy
Mlle Liégeois D <sup>re</sup> Liégeois	M. Lussier <del>Lussier</del>	M. Fecters L. Fecters	M. Regnier Regnier
M. Roggeman Roggeman	M. Soulié Soulié	M. Wilson R. Wilson	

Conseil Municipal - séance du 23 mai 1946

séance du 15 Juin 1946

Conseil Municipal :

Président : M. Denis Cordouner

DELEGATIONS

Tribunaux

arrondissement de bur

Supérieur

301

302

303

319

319

319